

# **CONSEIL MUNICIPAL DE NEVERS**

**SÉANCE DU MARDI 8 AVRIL 2025**

**COMPTE RENDU DES DÉBATS**

## SOMMAIRE

<b>ACCOMPAGNEMENT DES POLITIQUES PUBLIQUES</b> .....	<b>8</b>
2025-027 Décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal .....	<b>8</b>
2025-028 Révision des statuts du syndicat mixte ouvert pour la restauration collective.....	<b>8</b>
2025-029 Chambre régionale des comptes – Notification des observations définitives de la commune de Nevers – Patrimoine monumental .....	<b>8</b>
2025-030 Election du président de séance pour l’adoption du compte financier unique 2024.....	<b>10</b>
2025-031 Adoption du compte financier unique 2024 .....	<b>11</b>
2025-032 Affectation du résultat comptable de l’exercice 2024 .....	<b>23</b>
2025-033 Constitution d’une provision pour risques.....	<b>24</b>
2025-034 Décision modificative n°1 .....	<b>24</b>
2025-035 Révisions des autorisations de programme (AP) et crédits de paiement (CP).....	<b>24</b>
2025-036 Fiscalité directe locale – Vote des taux 2025 .....	<b>24</b>
2025-037 Evolution du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l’Expertise et de l’Engagement Professionnel (RIFSEEP) .....	<b>25</b>
2025-038 Rapport sur la situation municipale en matière d’égalité femmes-hommes – Plan d’action pluriannuel 2025-2026	<b>25</b>
2025-039 Suppression et création d’emploi au sein du Centre de Surveillance Urbain .....	<b>30</b>
2025-040 Convention entre la Ville de Nevers et Nevers Agglomération de mise à disposition des services techniques	<b>34</b>
2025-041 Délivrance d’un mandat auprès du Syndicat Intercommunal d’Energies, d’Equipement et d’Environnement de la Nièvre en vue de réaliser une demande de modification du contexte d’utilisation et de profil dans le cadre de l’accord-cadre multi attributaire pour l’acheminement et la fourniture d’électricité et services associés sur le périmètre de la Région Bourgogne Franche-Comté .....	<b>34</b>
2025-042 Vente du garage situé n°143 rue Père de Foucauld à Nevers .....	<b>34</b>
2025-043 Mise en place d’une convention d’occupation temporaire du domaine public au profit de la SAS Canoë Raid Aventure .....	<b>34</b>
2025-044 Bail emphytéotique stade du Pré Fleuri de Sermoise-sur-Loire S.A.S.P. USON Rugby / Ville de Nevers	<b>35</b>
2025-045 Convention de mise à disposition de terrains sportifs de la Ville de Nevers à USON Nevers Rugby	<b>36</b>
2025-046 Convention de mise à disposition de matériel (tribune) à la Ville de Fourchambault .....	<b>37</b>
2025-047 Convention tripartite d’échange de marchandises 2025 entre la SAEMS du Circuit de Nevers Magny-Cours, la Ville de Nevers et Nevers Agglomération .....	<b>37</b>
<b>URBANISME</b> .....	<b>37</b>
2025-048 Révision allégée n°1 du PLU de Nevers - 2 <sup>ème</sup> bilan de concertation et arrêt du projet.....	<b>37</b>
2025-049 Convention de partenariat pour un projet d’agriculture urbaine – Parc Urbain des Courlis.....	<b>43</b>
2025-050 Approbation du Plan de Prévention du Bruit dans l’Environnement (PPBE) des infrastructures du réseau routier communal de Nevers.....	<b>44</b>
2025-051 Convention entre Nièvre Habitat, la Ville de Nevers et Nevers Agglomération pour la mise en place de colonnes enterrées .....	<b>44</b>

<b>SECURITE</b> .....	<b>45</b>
2025-052      Mise en place de la vidéo-verbalisation sur la commune de Nevers .....	<b>46</b>
2025-053      Création d'une brigade cynophile au sein de la police municipale intercommunale.....	<b>48</b>
<b>SANTE ET ACTION SOCIALE</b> .....	<b>49</b>
2025-054      Partenariat entre la Ville de Nevers et THF Service Médical pour la mise en place d'un espace de télé-médecine	<b>49</b>
<b>ENFANCE JEUNESSE</b> .....	<b>55</b>
2025-055      Création d'un Comité de suivi de la crèche « Les Petits Chaperons Rouges » et approbation de la convention de partenariat .....	<b>55</b>
2025-056      Séjours scolaires – Barème de participation financière des familles – Année 2025 .....	<b>59</b>
<b>SPORT ET BIEN-ÊTRE</b> .....	<b>59</b>
2025-057      Convention de partenariat entre l'association Vélo Sport Nivernais Morvan (AVSNM) : 100 <sup>ème</sup> prix de la Ville de Nevers, course cycliste du 1 <sup>er</sup> mai, Souvenir Pierre Bérégozoy .....	<b>59</b>
2025-058      Convention de partenariat entre la Ville de Nevers et la SASU « French Run » pour la manifestation sportive Bottine / Moustache 2025 .....	<b>60</b>
<b>CULTURE</b> .....	<b>61</b>
2025-059      Campagne de récolement décennal – Procès-verbal 2024.....	<b>61</b>
2025-060      Attribution d'une subvention à la Fédération Européenne des Sites Clunisiens dans le cadre de la candidature UNESCO.....	<b>61</b>
2025-061      Partenariat entre la Ville de Nevers et le Centre d'Art Contemporain dans le cadre de l'exposition « Terrêtre » du 16 mai au 29 juin 2025 .....	<b>62</b>

*La séance est ouverte à 18 h 30 sous la présidence de M. Denis Thuriot, Maire de Nevers.*

M. le Maire – Mesdames, Messieurs, chers collègues, je déclare cette séance du Conseil municipal de Nevers du 8 avril 2025 ouverte. Je salue aussi ceux qui nous suivent à distance sur Internet.

Je vais annoncer les procurations. Isabelle Kozmin a donné pouvoir à Guy Grafeuille ; Basile Khouri à Céline Morini ; Myrienne Bertrand à Michel Suet ; Philippe Cordier qui est en réunion en visio avec le ministre de la Santé – j'en parlerai tout à l'heure – a donné pouvoir à Jean-Luc Dechauffour jusqu'à son arrivée ; Yannick Chartier à Amandine Boujlilat, s'il doit partir. Mahamadou Sangaré à Corinne Mangel ; Walid Guessab à Daniel Devoise, Christelle Pitoun à Anne Wozniak ; Laëtitia Sanvoisin à Françoise Hervet ; Sandra Pardal à Sylvie Dupart-Muzerelle.

Le quorum est atteint. Vous me direz le nom précis des présents, s'il vous plaît. Je rappelle qu'à partir du moment où tout le monde a donné pouvoir, la majorité est à 20, compte tenu des 39 élus.

Je précise que, pour la cinquième fois, l'élu susceptible d'intégrer le Conseil municipal du Rassemblement National a décliné. Nous n'avons donc toujours pas de suite au départ de M. Baudry.

Je propose de désigner deux secrétaires de séance, en les personnes de Rabah Babouri et de Rose-Marie Gerbe, si vous le voulez bien. Pas d'opposition, ni d'abstention ?

*Opposition : 0*

*Abstention : 0*

***Adopté à l'unanimité.***

Nous allons peut-être voir tout de suite les délibérations que nous allons évoquer plus longuement. Je voulais préciser qu'en préambule nous allons passer, comme nous nous y étions engagés, un diaporama sur la présentation de la place Mancini finalisée.

Y a-t-il des questions sur les décisions du Maire ? Apparemment vous n'avez pas adressé de demandes. On considère qu'il n'y en a pas, dans ces conditions.

Sur les délibérations, je passe la parole à M. Dechauffour.

M. Dechauffour – Merci, Monsieur le Maire. Bonjour à tous. Pour le groupe majoritaire Nevers à Venir, nous allons porter au débat les délibérations suivantes : n° 3, 4, 5, 6, 10, 11, 17, 18, 19, 21, 22, 23, 25, 26, 27, 28, 31, 34, 35.

M. le Maire – Je crois qu'il y a d'autres demandes. François Diot, pour le groupe Nevers Ecologique et Solidaire.

M. Diot – Merci. A ces délibérations nous rajouterions les suivantes : n°12, 13, 29, 32.

M. le Maire – C'est noté. Pas d'autres demandes ? Nous n'en avons pas reçu préalablement, en tout cas.

Nous passons donc à la présentation d'un projet évidemment important, qui est la rénovation du centre-ville, laquelle connaît en ce moment la terminaison de la phase 1, qui avait été interrompue en raison de travaux archéologiques, la phase 2 étant éventuellement pour après 2026. Nous voulions partager au Conseil municipal la présentation du projet.

Jean-Luc Dechauffour présentera ce projet.

Je propose que nous votions l'adoption du compte rendu du Conseil municipal du 18 février 2025. Y a-t-il des questions ou des interventions ? Dans ces conditions, y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Nous l'adoptons à l'unanimité.

*Opposition : 0*

*Abstention : 0*

***Adopté à l'unanimité.***

Je vous propose maintenant de passer au vote des délibérations qui n'appellent pas de débats.

2025-028 (2) – Révision des statuts du syndicat mixte ouvert pour la restauration collective. Amandine Boujlilat ne prenant pas part au vote, en sa qualité de présidente du SYMO.

***Adopté à l'unanimité.***

2025-033 (7) – Constitution d'une provision pour risques.

***Adopté à l'unanimité.***

2025-034 (8) – Décision modificative n°1.

***Adopté à l'unanimité.***

2025-035 (9) – Révisions des autorisations de programme (AP) et crédits de paiement (CP).

***Adopté à l'unanimité.***

2025-040 (14) – Convention entre la Ville de Nevers et Nevers Agglomération de mise à disposition des services techniques.

***Adopté à l'unanimité.***

2025-041 (15) – Délivrance d'un mandat auprès du Syndicat Intercommunal d'Energies, d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre en vue de réaliser une demande de modification de contexte d'utilisation et de profil dans le cadre de l'accord-cadre multiattributaire pour l'acheminement et la fourniture d'électricité et services associés sur le périmètre de la Région Bourgogne Franche-Comté.

***Adopté à l'unanimité.***

2025-042 (16) – Vente d'un garage n°143 situé rue Père de Foucauld à Nevers.

Je pense, au moment où nous avons inauguré l'extension de la crèche Gribouille, qu'il serait opportun que ces garages fassent l'objet d'une rénovation. Je pense que tout le monde s'en porterait que mieux, les habitants privés, les bailleurs, etc. Ce n'est pas propriété de la Ville de Nevers, mais c'est quand même dans un état assez opposé à ce que nous souhaitons faire de la ville.

Je précise que c'est pour un garage que nous avons acheté en rachetant la maison à côté, de l'école maternelle Rosa Bonheur. Cela va nous permettre de faire une restauration propre aux enfants de la maternelle, car c'est toujours compliqué de les amener à l'école maternelle Albert Camus. Pour des questions de rapidité et de sécurité, c'est un plus. Comme nous avons ce garage, nous avons décidé de le mettre à la vente.

***Adopté à l'unanimité.***

2025-046 (20) – Convention de mise à disposition de matériel (tribune) à la Ville de Fourchambault. Il s'agit de solidarité « intercommunale ».

***Adopté à l'unanimité.***

2025-050 (24) – Approbation du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) des infrastructures du réseau routier communal de Nevers.

***Adopté à l'unanimité.***

2025-056 (30) – Séjours scolaires - Barème de participation financière des familles - Année 2025.

Je précise que nous restons toujours sur des tarifs globalement bas par rapport aux autres communes de même taille.

*Adopté à l'unanimité.*

2025-059 (33) – Campagne de récolement décennal – Procès-verbal 2024.

*Adopté à l'unanimité.*

Nous pouvons maintenant passer à la présentation des travaux de rénovation de la place Mancini.

*(Présentation d'un document PowerPoint.)*

M. Dechauffour –

En préambule, je voudrais rappeler que l'objet consiste en la rénovation de la zone piétonne, rue François Mitterrand. Il s'agit d'un élément important pour notre équipe majoritaire. C'est l'engagement n°31, « une ville dynamique économiquement ». Cette revitalisation intégrait la place Mancini, que vous voyez à l'écran. La rénovation de cette place, en la rendant piétonne, ainsi que le bas de la rue François Mitterrand, prend appui sur des données fournies par MyTraffic, selon lesquelles il existe 238 000 passages de piétons sur la rue François Mitterrand, et seulement 61 000 sur cette zone. L'idée est donc de continuer la piétonnisation, de telle sorte que le flux existant sur la partie haute de la rue François Mitterrand puisse bénéficier aux commerçants de la partie Mancini et de la partie du bas de la rue François Mitterrand. Il s'agit aussi de tourner la ville du côté de son fleuve, de la Loire. Après la place Mossé et sa rénovation, le fait de rénover ces deux places va nous permettre de vraiment relier le cœur de ville à la Loire. Par ailleurs, l'extension des terrasses sur des zones apaisées, où il n'y aura pas de passages de voitures, permettra que cette zone soit un lieu de rencontres et de convivialité incroyable. Pour ce qui concerne la végétalisation, Anne Wozniak pourra préciser le point.

L'idée est aussi d'arriver à sédentariser les familles ; en l'occurrence en installant des jeux pour enfants, au niveau du commerce « Mille et Une Brindilles ». Ce sont 4 jeux pour enfants sur ressorts qui vont permettre aux enfants de 4 à 8 ans de s'amuser. Autour il y aura des terrasses, et les parents et les familles pourront ainsi s'asseoir et consommer aux terrasses, et avoir une certaine visibilité sur leurs enfants, en sachant qu'il n'y aura aucune voiture ; donc vraiment des espaces agréables et sécurisés.

Sur le bas de la rue François Mitterrand, il y aura des terrasses un peu plus larges, pouvant s'étaler plus qu'aujourd'hui, avec plantations d'arbres. C'est un endroit de Nevers où les terrasses sont au soleil, ce qui est très agréable. Il s'agit d'en faire aussi un lieu d'animation. Régulièrement il y aura des food trucks, des animations. Ainsi, les « Z' Accros d'ma rue » vont pouvoir utiliser cet espace. Du côté de Texas Vintage, cet espace n'est aujourd'hui pas occupé.

Céline Morini ou Anne Wozniak peuvent compléter si elles le souhaitent, dans le cas où j'aurais oublié des points.

Mme Morini –

Non. Cela me paraît assez exhaustif. Ce qui fait du mal au commerce aujourd'hui tient notamment au commerce en ligne. Or, ce qui peut aujourd'hui, selon nous, faire la différence, et redonner l'avantage à nos commerces de proximité, c'est le plaisir qu'on pourra trouver demain à se rendre en centre-ville, à y passer un bon moment non seulement de consommation, mais aussi, finalement, de bien-être, tout simplement, à travers, effectivement, un site végétalisé, agréable à vivre, avec des moments où on peut se projeter en famille ; bref, un moment agréable à passer, et, on l'espère, plus agréable que celui que l'on peut passer derrière un écran, et il nous semble que c'est quelque chose qui peut aujourd'hui vraiment soutenir nos commerçants.

M. Dechauffour –

J'indiquerais juste en complément que ces aménagements ont été réalisés en concertation avec les habitants et les commerçants. Durant un an, des panels ont pu être sollicités pour imaginer ensemble ce que vous voyez aujourd'hui à l'écran.

M. le Maire –

Anne Wozniak.

Mme Wozniak – Bonsoir à tous. La rénovation du centre commerçant est un des enjeux, si ce n'est l'enjeu le plus important de la Ville en ce moment. Il est important en effet, comme l'a dit Céline Morini, de contrebalancer le e-commerce, avec des zones commerciales qui ont une force d'attractivité importante. L'idée est ici vraiment de proposer d'autres usages du centre-ville. L'embellissement fait partie de l'agrément de la promenade. Cet aménagement s'inscrit dans la droite ligne de tous les autres aménagements, c'est-à-dire dans le sens du développement durable, avec d'importantes surfaces d'infiltration de l'eau, et un accompagnement végétal pour la fraîcheur ; et puis, bien sûr, le plaisir des yeux.

M. le Maire – Bertrand Couturier.

M. Couturier – Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous, chers collègues. J'apporterais quelques compléments sur l'aspect des mobilités, puisque ce travail aussi s'inscrit pleinement sur une aire piétonne, avec des déplacements propices pour la marche à pied. On le dit souvent, mais peut-être pas assez, la ville de Nevers est une ville à taille humaine. A 15 minutes à pied nous pouvons très facilement nous joindre sur ces espaces de vie requalifiés ; en l'occurrence la place Mancini, mais aussi toute la rue du commerce, qui est un lieu important pour nos commerçants, l'activité économique de la ville. On sait que parfois cela peut être difficile. Mais cela joue évidemment sur l'acte des citoyens et des consommateurs. J'ajouterais sur les mobilités aussi. Nous travaillons sur la création d'autres aires de stationnement (comme sur le Bd Pierre de Coubertin, avec la création de 28 places de stationnement, et au niveau du skatepark notamment ; 50 nouvelles places de stationnement le long du boulevard Maréchal Koenig ; ce qui fait un total de 78 places de stationnement qui vont être créées à moins de 10 minutes à pied de l'hyper centre-ville.

Cet aménagement et cette requalification représentent un projet fort du mandat, auquel nous croyons beaucoup, pour redonner une place aux mobilités actives, à la marche à pied. Cela fait écho évidemment au plan de mobilité simplifié, qui a été approuvé très largement par les citoyens, et co-construit, à l'échelle de Nevers Agglomération.

Nous allons nous inscrire évidemment dans cette continuité de vouloir réserver plus de places au vélo ainsi qu'à la marche à pied ; tout en souhaitant aussi faciliter l'accès en voiture à proximité, par ces créations de nouvelles places de stationnement gratuites. La collectivité n'encaisse pas les 700 000 € par an pour le stationnement qui étaient payés auparavant. L'accessibilité des parkings souterrains est un enjeu crucial. C'est un service public par délégation qui est réalisé, et qui apporte un confort pour les automobilistes, puisqu'assez rapidement on peut bénéficier, moyennant un paiement, d'un stationnement sécurisé, avec des bornes de recharge de véhicules électriques notamment.

A proximité de cet aménagement, à moins de 5 minutes à pied, nous allons aussi prochainement implanter, boulevard Pierre de Coubertin, des bornes de recharge de véhicules électriques, qui seront prochainement inaugurées. Comme vous le voyez, ce projet de requalification donne également place aux mobilités actives, et à l'importance que nous portons au commerce de proximité. Merci.

M. le Maire – Merci. J'ajouterais que Nevers évolue dans sa piétonnisation. Ce n'est jamais simple ; c'est très débattu. Il y a les « pour » et les « contre ». Pour en parler avec beaucoup de maires, je peux vous dire que, quand on évolue et qu'on fait le choix de piétonniser un site qui ne l'était pas, personne aujourd'hui ne reviendrait en arrière. Il faut donc que nos concitoyens, même les plus rebutés par ce type d'avancées, le comprennent, et aillent aussi petit à petit vers la mobilité douce, puisque nous accentuons de plus en plus le nombre de kilomètres possibles, de façon le plus possible sécurisée en vélo.

Comme l'a signalé Bertrand Couturier, nous allons réaliser prochainement à nouveau des parkings complémentaires, en pourtours de ville qui s'y prêtent, suite à l'ancienne Nationale 7, qui était à deux voies, mais qui n'est plus qu'à une. Il faut donc inciter nos concitoyens à utiliser de plus en plus nos parkings souterrains, qui ont de la marge, sachant que les commerces aussi orientent les clients vers eux, et aussi les parkings extérieurs, et à finir le trajet en 5-10 minutes

à pied. Nevers est une ville dont un enfant pouvait faire le tour, disait Marguerite Duras ; c'est donc largement accessible à tout le monde. Pour ceux qui n'auraient pas cette facilité, nous travaillons à un programme de navettes qui pourraient prendre les personnes qui se garent à ces endroits-là.

Y a-t-il d'autres interventions ou commentaires ?

M. Dechauffour – Juste pour vous inviter tous, et ceux qui nous écoutent aussi sur Facebook, à l'inauguration qui aura lieu le 7 juin.

M. le Maire – L'ensemble des élus du Conseil sont les bienvenus nécessairement, mais aussi la population. On va avoir un mois de juin extrêmement diversifié et chargé en termes d'animations. L'inauguration de cette phase 1 des travaux concernant le périmètre François Mitterrand est en effet prévue le 7 juin à 16 heures. Vous êtes tous les bienvenus. Ce sera pendant les Nuits de l'Electro, qui se tiendront sur le site Cobalt, cette fois, puisqu'elles reviennent.

## ACCOMPAGNEMENT DES POLITIQUES PUBLIQUES

2025-027 *Décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal*  
*Prise d'acte.*

2025-028 *Révision des statuts du syndicat mixte ouvert pour la restauration collective*  
*Adopté à l'unanimité. Mme Boujlilat ne prenant pas part au vote.*

2025-029 *Chambre régionale des comptes – Notification des observations définitives de la commune de Nevers – Patrimoine monumental*

M. le Maire – Je vous propose d'enchaîner avec le rapport numéro 3. Il s'agit de la notification des observations définitives émises par la Chambre Régionale des Comptes à la commune de Nevers concernant son patrimoine monumental. Nous l'avons fait aussi au niveau de l'énergie. Notre Conseil doit prendre acte de la communication du rapport et de la tenue d'un débat éventuel. Je vais en faire la synthèse.

Le 6 mars, la Chambre Régionale des Comptes de Bourgogne Franche-Comté a transmis un rapport d'observations définitives réalisé dans le cadre d'une thématique nationale. Il s'agit d'accompagner les collectivités, de les orienter sur des thématiques, et pas seulement de réaliser des contrôles plus généraux. Il s'agit en l'occurrence d'analyser les stratégies adoptées par les collectivités pour protéger, conserver, valoriser le patrimoine classé ou inscrit au titre des monuments historiques. Etant rappelé que Nevers est la deuxième ville de Bourgogne, après Dijon, en termes de patrimoine historique. J'ai toujours dit que ce patrimoine était une chance, et une chance d'attractivité, mais c'est aussi une charge, surtout quand il n'a pas été entretenu pendant longtemps.

Les avis des tiers sont toujours intéressants. En plus du patrimoine religieux, la commune compte 59 monuments classés ou inscrits, entièrement ou partiellement parfois. Cela va être le cas, d'ailleurs, de la Caisse d'Epargne, pour une grande partie, façade, etc.

21 sont propriétés de la commune.

Nous recevons, en fonction des années, entre 200 000 et 220 000 personnes au sanctuaire Sainte Bernadette, qui est le site le plus visité de Nevers. Le site le plus visité de la Nièvre est le Circuit de Nevers Magny-Cours. J'en profite aussi pour dire que nous accueillerons une délégation de Lourdes, dont le maire de Lourdes, avec lequel je reviendrai de Paris, puisque nous avons un rendez-vous avec le Président de la République vendredi. Nous avons là tout un week-end sur une manifestation qui correspond au 150<sup>ème</sup> anniversaire... Madame Marty ?

- Mme Marty – Je confirme. Il s’agit du 150<sup>ème</sup> anniversaire de la béatification de Sainte Bernadette.
- M. le Maire – Pour ce 150<sup>ème</sup> anniversaire de la béatification de Sainte Bernadette, nous avons une délégation de Lourdes, qui sera accueillie d’ailleurs la veille, lors du match de rugby.
- Mme Marty – Je voulais indiquer qu’un spectacle aura lieu à l’Espace Bernadette samedi à 15 heures.
- M. le Maire – La surface des monuments historiques ou inscrits correspond à 10 % du patrimoine de la commune. Vous voyez que ce n’est pas rien, en termes de surface.
- Pour exercer notre compétence de maîtrise d’ouvrage sur notre patrimoine monumental, nous nous appuyons sur un Service de Gestion active du Patrimoine, que je rencontre régulièrement et que je remercie, au sein de la Direction des Bâtiments. Notre collectivité a aussi recours à une maîtrise d’œuvre externe pour les interventions sur les monuments.
- La question des remparts est pointée dans le rapport. C’est un sujet assez complexe. Il y a des remparts publics, et des parties de remparts qui sont privées. Des travaux assez importants sont à prévoir dans les années à venir, puisque ces constructions anciennes se dégradent naturellement.
- La Chambre relève aussi une situation financière satisfaisante de la commune, qui lui permet de financer l’entretien et la restauration de son patrimoine monumental. En effet, de 2018 à 2023, 1,4 M€ de crédits de fonctionnement ont été consacrés à l’entretien et à la maintenance des monuments historiques, ce qui fait en moyenne 240 000 € par an.
- Sur l’investissement nous avons mis 5,7 M€.
- La Chambre note la politique d’investissement en faveur du patrimoine monumental que nous avons entamée en 2014, avec des travaux importants sur les façades de l’hôtel de ville, sur la restauration de la Porte de Paris, le Beffroi, et le théâtre municipal notamment.
- Elle consacre un point à l’état sanitaire global du patrimoine monumental, qui reste en moyenne dégradé, et qui nécessite de poursuivre l’effort. Sur les 21 bâtiments et monuments évoqués plus haut, 9 sont dans un état satisfaisant, 9 dans un état dégradé, 3 en état de risque. Ce qui veut dire que plus de la moitié est considérée encore comme dégradée ou présentant un risque, par manque d’investissements depuis 3 décennies (sauf ce qui a été porté depuis 2014 de façon particulièrement visible).
- La Chambre souligne aussi que Nevers dispose d’une programmation ambitieuse de ses investissements pour les exercices 2024 à 2026, puisque sont prévus 39 M€ sur ces 3 exercices, dont 15,6 M€ ont été consacrés à cette politique en 2024, ce qui correspond à une augmentation de + 8,6 M€ par rapport à l’exercice de 2023.
- Au-delà des financements publics et privés à hauteur de 40 %, Nevers a aussi ouvert un programme de mécénat et a travaillé avec la Fondation du Patrimoine. La part des co-financements sur 2018-2022 représente 40 % de co-financements publics et privés, pour restauration ; l’État contribuant à 29 %, le mécénat à 6 % ; c’est 9 fois plus que l’aide de la Région Bourgogne Franche-Comté, qui est présente à hauteur de 3 %, et le Conseil départemental apparaît à hauteur de 1 %. C’est donc 9 fois plus que l’aide du Conseil régional et du Conseil départemental réunis.
- En général, la gestion de ces monuments est en cohérence et en bonne gestion de la domanialité de la commune entre le public et le privé.

La Chambre relève que nous avons adopté des documents d'urbanisme pour préserver notre patrimoine. Nous soutenons l'OPAH-RU de Nevers Agglomération pour la rénovation des façades en centre historique. J'invite la population à s'emparer de ce dispositif. Cela permet de bénéficier d'aides (dont la reconduite ne sera pas garantie ; c'est donc le moment). Et il s'agit aussi de se mettre en cohérence avec la politique des équipements publics, plus généralement.

Nevers fait aussi vivre toute l'année le label « Ville d'Art et d'Histoire ».

Sur le patrimoine foncier, plus généralement, j'ajouterais qu'entre 2014 et maintenant, le foncier communal est passé de 235 000 m<sup>2</sup> à 178 603 m<sup>2</sup>, ce qui est encore de trop, puisqu'en moyenne les communes de notre taille ont à peu près 100 000 m<sup>2</sup> de patrimoine foncier. Mais les efforts que nous avons réalisés dans le cadre de cessions (60 000 m<sup>2</sup>) font 24 % de bâtiments en moins à gérer depuis 2014. Cela dénote une gestion plus volontariste de notre patrimoine et une rationalisation de l'occupation des espaces. Cela génère aussi des économies d'entretien et de rénovation des bâtiments, ce qui a permis d'engendrer 1,8 M€ de recettes sur les ventes réalisées.

La Chambre relève aussi dans son rapport l'analyse de la Ville sur les besoins financiers futurs. 5,2 M€ pour les priorités techniques identifiées. 16,3 M€ pour l'ensemble des travaux de réparation et de restauration nécessaires au patrimoine communal à ce jour.

Nous avons deux recommandations formulées par la Chambre.

La Chambre recommande à la commune de se doter de fiches inventaire pour ses monuments historiques, ce que nous allons, bien sûr, faire.

Elle recommande par ailleurs à la commune de se doter d'une commission locale du site patrimonial remarquable, selon les dispositions de l'article L 613-3 du Code du patrimoine, ce que nous allons aussi proposer.

Enfin, la Chambre Régionale des Comptes note l'enjeu que représenterait l'acceptation de la candidature de l'église Saint-Etienne à l'inscription au patrimoine monumental de l'UNESCO. Nous allons continuer de croiser les doigts en ce sens.

Voilà pour la présentation, en synthèse, du rapport de la Chambre Régionale des Comptes.

Y a-t-il des questions ou des observations ?

Il est proposé que le Conseil prenne acte de la communication du rapport aux élus, et de la proposition d'un débat.

Sur cette prise d'acte de cette communication, y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? A l'unanimité, nous prenons acte de la communication du rapport et de la tenue d'un débat.

*Opposition : 0*

*Abstention : 0*

***Il en est pris acte à l'unanimité.***

### 2025-030

### Election du président de séance pour l'adoption du compte financier unique 2024

M. le Maire –

Je vais céder la parole à l'adjoint aux finances et au budget, Michel Suet, pour élire un président de séance pour l'adoption du compte financier unique 2024. Je vais vous laisser quelques instants, le temps de l'adopter.

*(M. le Maire quitte la salle.)*

M. Suet –

Il vous est proposé d'élire, effectivement, le président de séance pour l'adoption du compte financier unique (CFU). Le Maire a décidé de quitter la salle. Nous proposons la candidature de Daniel Devoise pour être président de séance lors de l'adoption de ce compte financier unique.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

*Opposition : 0*

*Abstention : 0*

*Adopté à l'unanimité.*

2025-031

Adoption du compte financier unique 2024

M. Devoise –

Bonsoir à toutes et à tous.

L'adoption du compte financier unique 2024 sera présentée par Michel Suet, à qui je donne la parole.

M. Suet –

Merci. Considérant que le compte financier unique se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Etant donné l'obligation d'adopter le compte financier unique par un vote de l'assemblée délibérante avant la date du 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice,

Il vous est proposé d'adopter le compte financier 2024 du budget principal de la commune de Nevers.

La maquette budgétaire, jointe en annexe de la présente délibération, retrace les prévisions et les réalisations du budget de l'année écoulée, et présente les résultats comptables de l'exercice, à savoir :

- Excédent brut de fonctionnement : 5 883 754,23 €
- Excédent brut d'investissement : 8 034 283,14 €
- Déficit des restes à réaliser d'investissement : - 1 207 571,12 €.

Vous avez reçu, jointes au dossier du Conseil, la maquette M57, ainsi que la note technique accompagnant la présentation, sous forme de PowerPoint, qui vous sera projetée. Vous avez également reçu le bilan de la tarification, qui est nettement plus complet que précédemment, comme vous avez pu le noter. Cela a demandé un travail relativement important de la part des agents.

*(Présentation d'un document PowerPoint)*

La présentation est structurée en 5 parties :

- I. Les chiffres clés 2024
- II. Le financement de nos investissements
- III. Les indicateurs d'épargne
- IV. Les indicateurs de dette
- V. Le CFU en images

Pour cette première année de la programmation 2024-2026, le compte financier unique 2024 est marqué par la fin de la crise inflationniste avec une croissance économique de 1,1 % en 2024 et une inflation passée de 4,9 % en 2023 à 1,3 % en 2024.

. Une stratégie de maîtrise des coûts de fonctionnement, dans la continuité des mesures prises depuis 2022.

. La construction d'une programmation d'investissements détaillée, en adéquation avec les priorités de mandat réaffirmées.

. La constitution d'une provision pour risque dans un contexte de mise à contribution des collectivités au redressement des comptes publics.

Notre marge financière, comme vous le savez, nous a permis de voter le rapport d'orientations budgétaires en novembre 2024, et le budget primitif 2025 en décembre en provisionnant notre éventuelle contribution.

**I) Les chiffres clés 2024 :**

	<b>Fonctionnement :</b>	<b>Investissement :</b>
<b>Dépenses</b>	57 860 123,67 €	17 003 089,12 €
<b>Recettes</b>	63 743 877,90 €	25 037 372,26 €
<b>Résultat</b>	5 883 754,23 €	8 034 283,14 €

Nous parvenons donc à dégager un résultat de fonctionnement positif permettant de donner de l'air à la collectivité, et qui permet d'ajuster l'emprunt d'équilibre du BP 2025, et de contribuer au financement des projets de fin de mandat.

**A) Le fonctionnement :**

1) Les recettes de fonctionnement :

• La structure des recettes de fonctionnement :

Les recettes de fonctionnement représentent un total de 63 393 877,90 €, ce qui fait une progression par rapport à l'année 2023 de 2,6 %.

Les impôts et taxes représentent 67 % de ces recettes de fonctionnement.

Les dotations et participations (DGF, compensations fiscales, caisse d'allocations familiales, écoles privées...) représentent 26 %.

• L'évolution des recettes réelles de fonctionnement (hors produits financiers et exceptionnels) :

Les recettes réelles de fonctionnement ont augmenté de 1 487 882 €. Toutes les catégories de recettes sont concernées. L'histogramme relatif aux impôts et taxes est le plus haut.

• L'évolution des recettes d'exploitation 2024 (hors produits financiers et exceptionnels) :

Les recettes d'exploitation ont augmenté en 2024 de 2,43 % par rapport à 2023, en raison notamment de :

- La hausse de la DGF (+2,65 % par rapport à 2023)
- La participation croissante de la CAF sur le pôle enfance et petite enfance (+ 9 %)
- La régularisation de la compensation de l'État pour le financement des écoles privées maternelles (767 000 € au titre de 3 exercices).

• La structure des recettes d'exploitation 2024 :

Les impôts et taxes représentent 67,38 % des recettes d'exploitation.

Les dotations et participations représentent 26,05 % de ces recettes d'exploitation. Elles englobent notamment la DGF, les compensations fiscales, CAF, écoles privées, etc.

• Le billet de 100 € des recettes de fonctionnement 2024 :

Sur un billet de 100 € :

- . Les contribuables versent 52,13 €
- . L'État : 21,20 €
- . L'Agglomération : 14,42 €
- . Les usagers : 6,44 €

- . CAF : 5,38 €
- . Divers : 0,43 €.

- L'analyse comparative Nevers 2024 / Nevers 2023 / strate 2023 (en €/habitant) :

En produits de fonctionnement en 2024, la Ville de Nevers était à 1 864 € par habitant. Les villes de la strate se situaient à 1 655 €.

Les impôts et taxes : 966 € par habitant pour la Ville de Nevers ; 877 € par habitant pour les villes de la strate. Il y a donc une baisse de la fiscalité ramenée à l'habitant par rapport à 2023.

La DGF : 292 € par habitant en 2024 pour la Ville de Nevers ; 202 € pour les villes de la strate.

La tarification : 80 € pour la Ville de Nevers en 2023, mais aussi en 2024. Elle est plus basse que les villes de notre strate (117 €).

La baisse des impôts et taxes par habitant en 2024 s'explique notamment par la diminution des produits des droits de mutation, à hauteur de 620 000 €, de la taxe sur l'électricité et de la taxe locale sur la publicité extérieure. La stabilité de la tarification répond à notre engagement de ne pas augmenter la tarification de nos services jusqu'à la fin du mandat actuel.

- En synthèse, sur le fonctionnement :

En synthèse, l'année 2024 est marquée côté recettes par :

- le gel de la tarification
- le maintien des taux de fiscalité
- la hausse de la DGF (à travers de la dotation forfaitaire, qui a augmenté de 64 000 € ; la DSU a augmenté de 210 000 €)
- la régularisation de la compensation de l'État pour le financement des écoles privées maternelles pour les deux années de retard et pour l'année en cours, soit plus de 750 000 € sur les trois ans.

## 2) Les dépenses de fonctionnement :

- Structure des dépenses de fonctionnement 2024 :

Les dépenses de fonctionnement ont connu une hausse de 5,06 % par rapport à 2023. Les charges de personnel constituent le poste le plus important, avec 32 771 087,86 €, soit pratiquement 60 % du total des dépenses. Les charges à caractère général représentent 23,75 %.

Malgré cette hausse, la maîtrise de nos charges nous a permis de constituer en cours d'exercice une provision pour risque pour redressement des comptes publics pour 1 950 000 €.

- L'évolution des dépenses d'exploitation en 2024 (hors charges financières et dotations aux provisions) :

Par rapport au tableau précédent, les charges financières et les dotations ont été extraites, mais les proportions sont quasiment identiques, les pourcentages changeant peu.

- L'évolution et la répartition des charges d'exploitation de 2023 à 2024 :

La présentation sous forme de diagramme confirme que les charges de personnel représentent le poste principal (32 771 087,86 € en 2024 ; 31 605 417,74 € en 2023) ; le second étant les charges à caractère général (12 839 986,06 € en 2024 ; 13 525 621,42 €). Les charges de gestion courante (subvention au CCAS, SDIS, versement aux écoles privées) étaient de 5 701 976,35 € en 2024, et de 5 303 957,55 € en 2023.

- Les charges réelles de fonctionnement et leur évolution :

Les charges de personnel représentent 60,61 %.  
Les charges à caractère général : 23,75 %  
Les charges de gestion courante : 10,55 %.

- L'analyse des centres de coût 2024 (du chapitre 011) :

Pour un total de 12 839 986,06 €, les dépenses à caractère général évoluent peu dans leur répartition, à l'exception des fluides (- 29,80 % ; ils représentent 2 634 136 €) et des dépenses d'approvisionnement (+ 15,81 %).

- Focus « Energie » :

Le total pour les dépenses d'énergie représente en 2024 un montant de 2 256 765 €, contre 3 202 968 € en 2023. Le total de la dépense « chauffage » a diminué de 17,86 %, et la dépense « électricité » de 35,48 %, soit une diminution de 945 000 €.

En 2022, les dépenses d'énergie représentaient 2 748 661 € ; 3 202 969 € en 2023 ; 2 256 765 € en 2024.

- Focus sur les charges de personnel :

Les charges de personnel s'élèvent en 2024 à 32,77 M€, soit une augmentation de 3,69 % par rapport à 2023.

Cette évolution s'explique par

- la conséquence financière en année pleine de l'évolution du point d'indice du traitement des fonctionnaires de 1,5 % décidée en juillet 2023,
- l'attribution de 5 points d'indice majoré à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024,
- les revalorisations du SMIC en janvier et novembre 2024
- l'augmentation de 1 point du taux de contribution de la CNRACL.

- Focus « satellites » :

Cette année, notre contribution financière envers le CCAS a augmenté de 150 000 €, pour atteindre 1 250 000 €.

Le contingent « Incendie » versé au SDIS est de 2 070 000 €.

- Focus « subventions versées » :

Le total des subventions versées se monte à 982 954 €.

- Analyse comparative Nevers 2024/ Nevers 2023 / strate 2023 (en €/habitant) :

. Charges de personnel : 1 701 € par habitant pour Nevers ; 1 517 € pour les villes de la strate. Nous avons 184 € en plus par rapport à notre strate, mais, si nous enlevions la provision pour risques, nous ne serions plus qu'à 126 €.

Les charges de personnel nettes sont à 968 € pour Nevers, contre 823 € pour les villes de la strate. Cette différence de 145 € par habitant est tout de même énorme.

L'évolution des charges de fonctionnement par habitant en 2024 s'explique notamment par la constitution de la provision pour risques (équivalent de 58 € par habitant).

## **II) Le financement des investissements :**

### **A) Répartition des dépenses d'équipement 2024 (11 084 761,25 €) :**

Entretien : 3 442 556,63 €

Matériel : 985 277,07 €  
Projets : 6 656 598,52 €.

En 2024, le taux de réalisation des dépenses d'équipement est de 61,5 % (restes à réaliser compris et hors réserve de financement) qui représentent 2,5 M€. Je reconnais que le taux de réalisation est relativement bas.

#### **B) Focus des projets structurants réalisés en 2024 :**

- Rénovation de la zone piétonne Phase 1 : 1 964 002 €
- Renouvellement urbain du quartier du Banlay : 1 908 379 €
- Programme de voirie : 957 392 €
- Reconversion site ex-piscine des Bords de Loire : 577 924 €
- Aménagement du parking de la Verrerie : 518 220 €
- Rénovation des leds du Pré Fleuri : 468 584 €
- Extension périmètre vidéo-protection : 199 240 €
- Livraison du skatepark : 178 058 €
- Etude liaison inter-quartiers : 150 088 €.

#### **C) Evolution des dépenses d'équipement :**

Depuis 2020, la Ville a investi 42,3 M€. (Depuis 2010, l'investissement réalisé représente 110 M€).

#### **D) Structure de financement des dépenses d'équipement :**

- Autofinancement (avec la variation de l'excédent global de clôture) : 49 %
- Emprunt d'équilibre : 32 %
- Subventions demandées : 19 %.

Les investissements 2024 ont été financés prioritairement sur nos ressources propres.

### **III – Les indicateurs d'épargne :**

#### **A) Les principaux chiffres :**

- Taux d'épargne brute : 12,7 %
- Épargne de gestion : 9 042 000 €
- Épargne brute : 7 945 000 €
- Épargne nette : 3 056 000 €.

Le maintien des ratios d'épargne à un niveau permettant le remboursement de la dette était notre cible, et cet objectif est atteint. Les ratios d'épargne sont au vert.

#### **B) Evolution rétrospective de l'épargne :**

Le graphique montre l'évolution de l'épargne nette. Avec 3 056 000 € en 2024, le montant se situe au-dessus de celui de 2020 (2 523 000 €). Pour l'épargne brute, elle était en 2020 à 6 505 000 € en 2020, pour atteindre 7 945 000 € en 2024. L'épargne de gestion représentait 9 042 000 € en 2024, contre 7 880 000 € en 2020.

#### **C) Analyse comparative Nevers 2024 / Strate 2024 / Nevers 2023 / Strate 2023, en € par habitant :**

- Epargne de gestion :  
. Nevers en 2024 : 267 €  
. Nevers en 2023 : 301 €  
. Strate 2023 : 236 €.

- Epargne brute :  
. Nevers en 2024 : 235 €.  
. Nevers en 2023 : 279 €  
. Strate 2023 : 210 €.

- Epargne nette :  
. Nevers en 2024 : 90 €  
. Nevers en 2023 : 140 €  
. Strate 2023 : 109 €.

Les niveaux d'épargne par habitant 2024 de la ville sont toutefois en baisse par rapport à 2023.

Les niveaux 2024 sont calculés par nos soins, et ils tiennent compte de l'évolution de la population qui a eu lieu. Ils se rapprochent de la moyenne des villes de notre strate.

#### **IV) Les indicateurs de dette :**

##### **A) Focus sur la dette :**

. Encours de dette au 31 décembre 2024 : 44 876 000 €. (En 2023 : 46 200 000 €).  
. Coût de la dette : 1 160 000 € (intérêts).

##### **B) Analyse comparative Nevers 2024 / Nevers 2023/ strate 2023 (en €/habitant) :**

- Encours de la dette au 31 décembre 2024 :

. Nevers en 2024 (calculé) : 1 327 €  
. Nevers en 2023 : 1 388 €  
. Strate 2023 : 995 €.

- Ratio Klopfer :

. Nevers en 2024 (calculé) : 5,65 années  
. Nevers en 2023 : 5,10 années  
. Strate 2023 : 5,04 années.

##### **C) Evolution rétrospective de l'encours de dette :**

La stratégie de désendettement a permis de ramener l'encours de dette 2024 (44 876 000 €) en dessous du niveau de 2014 (45 222 000 €), en rappelant aussi les 110 M€ d'investissements, ce qui est quand même à souligner aussi.

#### **IV) Le compte financier unique en images :**

##### **A) Une ville qui vit au travers de ses événements festifs, culturels, sportifs et de ses engagements responsables et solidaires :**

On peut citer des événements comme La Bottine, Nevers Plage, « La Médiathèque met les voiles », « Drôle de Loire », « Tous en cuisine », le marché de Noël, le mois du diabète, le Marathon, les Olympiades, la course de caisses à savon, la dictée géante, les Masters de Pétanque...

##### **B) Une ville qui vit et qui se transforme au travers de ses projets :**

On peut voir ici un rappel de diverses opérations menées en 2024.

### **Conclusion :**

Le compte financier unique 2024 clôture le premier exercice budgétaire de la programmation 2024-2026.

Malgré les crises successives (Covid et énergétique), la maîtrise de notre gestion nous permet aujourd'hui de faire face aux différents aléas sans devoir augmenter les taux des taxes ménages et les tarifs des prestations de service public.

Toutefois, la prudence reste de mise au regard du contexte de crise réelle des finances publiques et du contexte géopolitique qui semble malheureusement émerger.

J'ai terminé la présentation, Monsieur le Président.

M. Devoise – Merci, Monsieur Suet, pour cette présentation du compte financier unique 2024.

Pour celles et ceux qui veulent prendre la parole, ils peuvent le faire.

Monsieur Diot.

M. Diot – Merci, Monsieur le Président.

Merci pour cette présentation.

C'est une présentation résumée, si j'ose dire, mais, en tout cas, qui est moins complète que le document de Conseil. Dans le document de Conseil, on a un rapport qui est beaucoup plus détaillé, et qui permet de comprendre plus précisément le contenu de chaque poste de dépenses et de recettes. L'essentiel des questions que nous posons habituellement en commission trouvent leurs réponses dans ce document-là. Nous remercions les services d'avoir fait ce gros travail. C'est également vrai pour le document qui est lié à la tarification municipale, qui est, lui aussi, très explicite et très détaillé.

Ce compte financier unique, qui remplace désormais le compte de gestion et le compte administratif, permet de faire le bilan de l'année budgétaire écoulée ; c'est donc une photographie de l'année 2024 et de l'état financier actuel de la Ville.

Comme vous l'avez dit, Monsieur Suet, l'année 2024 correspond à une année un peu plus normale que les années précédentes, en tout cas du point de vue de l'inflation, qui avait beaucoup bousculé les exercices 2022 et 2023. Là, on revient à un niveau d'inflation de l'ordre de 1,3 % ; ce qui ne veut pas dire que tout est réglé ; mais on a une année « plus normale », si j'ose dire.

Du point de vue des recettes de fonctionnement, elles ont été en hausse ; en hausse modérée, mais quand même de + 2,6 %, ce qui n'est pas rien.

C'est, entre autres, lié d'abord à une hausse de la dotation globale de fonctionnement (+ 2,65 %), ce qui est une bonne nouvelle, parce que les années précédentes, on avait quand même pris l'habitude d'avoir chaque année une érosion de la DGF. Là, on a à la fois l'effet d'une légère hausse de la population municipale retenue par l'INSEE, et surtout une augmentation de la péréquation horizontale en notre faveur, ce qui est à la fois une bonne nouvelle et une mauvaise nouvelle, parce que, si on est bénéficiaires de la péréquation horizontale, c'est qu'on est bénéficiaires de la solidarité des autres communes, et c'est donc un transfert des communes dites « riches » vers les communes dites « pauvres ».

Et puis cette augmentation des recettes est également liée, de manière exceptionnelle pour 2024, à un rattrapage de 3 années de sous-compensation par l'État du financement des écoles maternelles privées. Je rappelle que, depuis l'instauration de l'école obligatoire à trois ans, les communes sont obligées, de par la loi, de participer au financement des écoles maternelles privées, en plus de ce qu'elles font depuis des années pour les écoles élémentaires. C'était censé

être compensé par l'État. Sauf qu'on avait jusqu'ici des compensations ridicules de la part de l'État, de l'ordre de 8 000 ou 10 000 € par an. Jimmy Derouault a régulièrement alerté sur le problème évident de calcul qu'il y avait dans cette soi-disant compensation par l'État ; et, là, on récupère d'un coup 750 000 € de compensation pour les trois dernières années. On a donc bien fait de réclamer, et de ne rien lâcher. Merci à Jimmy, et merci aux services qui ont visiblement bien constitué le dossier, parce que ces 750 000 € viennent opportunément gonfler les recettes pour l'année 2024. Il serait intéressant maintenant de réclamer à l'État les intérêts des sommes qu'il aurait dû nous rembourser depuis trois ans. Mais il ne faut quand même peut-être pas trop en demander...

Mais, quoi qu'il en soit, de toute façon, même si on est contents de récupérer ces 750 000 €, ce sont quand même 750 000 € qu'on a transmis aux écoles privées, et cette compensation, c'est aussi de l'argent public, parce que c'est de l'argent de l'État ; et, que ce soit la Ville ou que ce soit l'État, c'est une somme de 750 000 € d'argent public qui va financer les écoles privées, et vous savez que nous nous y opposerons toujours, que ce soit pour les écoles élémentaires ou pour les écoles maternelles.

Du point de vue des dépenses de fonctionnement, elles sont aussi en hausse modérée, de l'ordre de 1 %. On bénéficie notamment de la baisse de près de 1 M€ du gaz et de l'électricité. L'inflation des années passées nous avait amenés à des augmentations à deux chiffres. Là, on passe de 3,2 M€ à 2,2 M€ ; c'est-à-dire une baisse de 30 % d'un coup des fluides. Le focus sur l'énergie que vous faites à la diapositive n°20 est très parlant, de ce point de vue : + 15 % entre 2022 et 2023 ; - 30 % entre 2023 et 2024, sur des enveloppes qui se chiffrent en millions d'euros. Cela illustre la volatilité des cours et les grandes difficultés auxquelles sont confrontées les communes pour faire des prévisions budgétaires. D'où notre revendication d'un grand service public de l'énergie, avec des tarifs réglementés par l'État et accessibles aux communes, pour sortir le gaz et l'électricité des logiques spéculatives qui amènent à des situations de ce type.

Cette amélioration sur le front de l'énergie permet, en quelque sorte, d'absorber les augmentations importantes des frais de personnel (+ 3,7 %). Cela n'a rien à voir avec les augmentations que nous avons à l'Agglomération ; mais quand même... Des augmentations liées notamment à des décisions de l'État, là aussi. Des décisions qui sont certes bienvenues pour les agents, et personne ne regrettera l'augmentation du point d'indice, etc., mais qui ne sont pas compensées pour les communes, et qui sont payées par les collectivités. Cela représente quand même plusieurs centaines de milliers d'euros sur le budget municipal.

Et puis il y a l'augmentation importante des intérêts des emprunts (+ 13 %), malgré une baisse de l'encours de dette. C'est le résultat des taux d'intérêt qui sont à la hausse, et ce sera sans doute l'une des préoccupations pour les années à venir, et nous l'avons déjà vu à l'Agglomération samedi.

De ce fait, avec des recettes de fonctionnement en hausse et des dépenses de fonctionnement en hausse plus modérée, on a des niveaux d'épargne qui sont relativement satisfaisants cette année, mais qui apparaissent en baisse dans vos documents. C'est la diapositive n°31. Ils apparaissent en baisse, je pense, artificiellement, par le fait que vous intégrez dans les dépenses de fonctionnement la fameuse provision de 2 M€ que vous avez constituée pour faire face au risque de mise à contribution de la commune au redressement des comptes publics. Si on n'avait pas fait cette provision de 2 M€, on aurait une amélioration de nos niveaux d'épargne ; pas une diminution.

En disant cela, je ne dis pas qu'il ne fallait pas constituer cette provision, mais, à l'heure actuelle, on ne sait pas encore si la Ville sera mise à contribution pour le soi-disant redressement des comptes publics. Si jamais nous sommes touchés par cette fameuse mise à contribution, il y a fort à parier quand même que ce ne soit pas à hauteur de 2 M€. Vous aviez pris à l'époque l'hypothèse la plus pessimiste, suite aux annonces de Michel Barnier. Si la Ville était ponctionnée, il y a fort à parier que ce soit moins que cela.

Donc, finalement, vous nous présentez une situation financière 2024 un peu artificiellement plombée, et on imagine que ça se verra opportunément en 2025.

Quoi qu'il en soit, on a une situation financière de fin de mandat qui s'améliore, et bien heureusement, par rapport à la situation inquiétante de la mi-mandat. C'est à la fois lié à un retour à meilleure fortune (baisse de l'inflation, baisse des prix du gaz et de l'électricité) et puis c'est également directement lié à la hausse de trois points de la taxe foncière de 2023. On était à mi-mandat dans une situation très tendue, et on le voit clairement à la diapositive 31, l'amélioration nette des taux d'épargne à partir de 2023 est le résultat de la hausse d'impôt, qui, je le rappelle, nous a permis de prélever d'un coup 4 M€ supplémentaires chaque année.

Cela nous permet d'autofinancer aujourd'hui à près de 50 % nos investissements, et de limiter le recours à l'emprunt. L'année 2024 a vu une hausse du niveau d'investissement, à 11 M€. Je sais que Monsieur le Maire n'aimerait pas que je dise cela, mais je sais qu'il nous écoute : cela vient après plusieurs années de sous-investissement chronique. Depuis 2020, comme le montre la diapositive 27, on est sous la barre des 10 M€. On est même tombés à 6 ou 7 M€ pendant les trois dernières années. Là, on revient donc à 11 M€, ce qui constitue un niveau d'investissement digne des niveaux du premier mandat. C'est finalement assez classique qu'en fin de mandat on concentre l'essentiel des investissements ; et puis nos investissements sont essentiellement tirés par l'ANRU du Banlay et la rue François Mitterrand.

Un point de vigilance quand même : le taux de réalisation des investissements qui est assez faible cette année, de l'ordre de 60 % seulement.

Je termine sur la dette. Vous notez que nous redescendons sous la barre des 45 M€ d'encours de dette. Ce second mandat est donc un mandat de désendettement, après un premier mandat de réendettement. Il faut quand même noter que, par rapport aux villes de même strate, on est particulièrement endettés, de l'ordre de 30 % de plus, en moyenne. On est à 1 327 € de dette par habitant, contre moins de 1 000 € de dette par habitant pour les villes comparables.

Avec l'augmentation actuelle des taux d'intérêt, cela ne rend que plus nécessaire de limiter au maximum le recours à l'emprunt dans les années à venir, et de dégager un maximum de marges de manœuvre pour autofinancer nos investissements.

Pour le reste, j'ai déjà évoqué un certain nombre de points lors du DOB ou du budget. Nous prenons acte, avec ce compte financier unique, de l'exécution budgétaire de l'année 2024, et nous remercions les services pour les documents qui nous ont été transmis.

M. Devoise –

Merci, Monsieur Diot. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non. Je passe donc la parole à Michel Suet pour éléments de réponse.

M. Suet –

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur Diot, c'est la deuxième année que la note technique accompagne les présentations. Il est un peu logique que ce que nous vous présentons soit un peu moins complet en termes de chiffres, étant donné que vous avez vraiment le détail de tous les postes dans cette note technique.

Les dotations d'État, pour ce qui concerne les recettes de fonctionnement, ont en effet augmenté. Pour 2025, elles augmenteront également légèrement.

Pour les écoles privées, en effet, les chiffres donnés étaient ceux indiqués ; nous avons à peu près 13 000 € de compensation.

Vous avez souligné la hausse des taux d'intérêt. Je voudrais simplement dire que 70 % de notre endettement est à taux fixes. Donc, finalement, nous sommes relativement à l'abri si les marchés devaient un peu s'affoler.

Vous disiez que notre provision avait faussé un peu nos résultats. C'est vrai que la provision baisse notre résultat, mais, d'un autre côté, nous avons reçu 750 000 € qui l'augmentent. Cela fait donc une différence de 1,2 M€ à peu près.

Quant au niveau d'investissement, sur quelques années il a pu être plus faible en effet, mais, si vous regardez sur la durée, l'investissement n'a jamais été aussi haut.

Ce compte financier retrace toutes les réalisations de l'année, et il nous a permis de constater la situation financière de la collectivité à la clôture de l'exercice 2024. Ce compte financier unique 2024 qui sera soumis à votre approbation conclut le premier exercice budgétaire de la programmation jusqu'à fin 2026. De son analyse, on peut dégager plusieurs enseignements :

- le maintien du taux de fiscalité.
- le gel de la tarification des services aux usagers.
- une dynamique positive de la dotation globale de fonctionnement, soutenue pour l'essentiel par la reprise démographique, car la dotation forfaitaire augmente de 64 000 €, et la DSU de 110 000 €.
- une baisse de l'endettement, avec un encours de dette à 44,8 M€. Elle est revenue à un niveau inférieur à celui de 2014, malgré 100 M€ d'investissements depuis 2014. Il est important de continuer de se désendetter, car cela prépare une marge de manœuvre pour demain si besoin.
- des ratios d'épargne et de dette en zone verte, ce qui reflète une gestion saine et responsable des finances de la Ville.
- la poursuite de la transformation de la ville, au travers du financement de nos projets structurants (11,8 M€ d'investissements en 2024, dont la rénovation de la zone piétonne pour 1,9 M€, le renouvellement urbain du quartier du Banlay pour 1,9 M€, la reconversion du site de l'ex-piscine des Bords de Loire, pour 577 000 €, l'aménagement du parking de la Verrerie pour 518 000 €, le développement de la vidéo-protection pour 199 000 €, la livraison du skatepark pour 170 000 €, etc.

La maîtrise de notre gestion est rendue d'autant plus nécessaire qu'elle se situe dans un contexte malheureusement très contraint. Les collectivités sortent d'une période de forte inflation, avec des dynamiques de charges très importantes, qui sont liées aux différentes crises qui viennent de se succéder (Covid, ou crise énergétique...). Ces communes, maintenant, malheureusement, sont désormais mises à contribution dans le cadre des mesures de redressement des comptes publics engagées par l'État pour faire face à la crise réelle des finances publiques tant du point de vue du déficit public que de la dette publique, pour laquelle la France fait partie des mauvais élèves de l'Union européenne.

Aussi, la Ville de Nevers a constitué en 2024 une provision de 1 950 000 € face au risque de prélèvement de cette contribution, tout en préservant sa capacité financière dédiée à la mise en œuvre des priorités de fin de mandat. Les résultats comptables 2024 sont repris dans la décision modificative n°1 de l'exercice 2025, et le budget 2025 avait été voté en décembre 2024. Sur ce point, nous assumons pleinement notre décision d'avoir présenté le vote du budget en décembre dernier. Les événements nous ont donné raison, car les collectivités, malheureusement, n'ont pas à ce jour davantage de visibilité sur la stratégie de l'État, et elles ne disposent que de peu de temps pour construire leur budget, vu la notification très tardive de l'État pour la dotation globale de fonctionnement et surtout pour les bases prévisionnelles des taxes ménages. Demain, nous devons nous attendre à une nouvelle contribution des collectivités locales à l'effort de redressement de la dette publique.

En effet, regardons un chiffre pour nous en convaincre : celui de la capacité de désendettement pour Nevers, de 5,65 années. Celui de la moyenne de la strate est de 5,04 années. Cela signifie que des villes dans notre strate sont peut-être à 2 ans. Cela reflète certes une relative bonne gestion financière des villes de notre strate pour 2024, avec des ratios financiers qui sont bons. L'État fera donc appel, c'est inéluctable, aux collectivités locales pour participer à la maîtrise de sa dette. Cela sera peut-être l'alimentation encore d'un fonds de réserve, par les baisses de subventions, mais, en tout état de cause, il faut nous préparer à ce fait. Pour mémoire, le Fonds Vert a été amputé pour cette année de 1,3 Md€. Demain, attendons-nous encore à devoir, malheureusement, contribuer au redressement des finances de l'État.

En complément du point abordé sur l'énergie, effectivement il y a la baisse du coût de l'énergie sur les marchés, mais il faut noter aussi le travail réalisé par les services et l'équipe municipale depuis 2014 sur la gestion des différents fluides. En termes d'économies d'énergie, on est à peu près à 35 % d'économies d'énergie sur tout le panel de l'énergie depuis 2014. Nous continuons de développer une politique volontariste dans ce domaine (isolation des écoles, gestion de l'éclairage public efficiente, équipements Leds...). La conjonction des deux éléments explique l'évolution.

Je ne suis pas totalement d'accord avec vous, Monsieur Diot, sur votre propos quant à la faiblesse relative de l'investissement. Depuis 2014, c'est une somme de plus de 100 M€ qui a été investie dans la ville. Cela reste quand même, en moyenne, sur une dizaine d'années, des chiffres satisfaisants. Ce n'est pas forcément un sous-investissement sur deux années qui serait à pointer.

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

Monsieur Couturier.

M. Couturier – Je voulais donner quelques chiffres sur l'économie sociale et solidaire, dont la délégation m'est rattachée. Sur le skatepark nous avons eu 285 heures réalisées pour des travaux d'insertion, avec des jeunes des quartiers de la ville qui ont été impliqués dans la réalisation de l'ouvrage. Sur le parking de la Verrerie, nous avons eu presque 400 heures, au lieu des 150 heures prévues, en travail d'insertion. Nous avons aussi mis à disposition deux salariés par l'association intérimaire « REUSSIR », que je remercie, car elle fait un travail qui est peu visible, mais qui est important pour l'insertion des jeunes sur le territoire. Les acteurs de l'économie sociale et solidaire ont aussi un rôle important dans la manière dont sont gérées la commande publique et les achats autour des réalisations que nous menons et notamment en 2024. Je pense notamment au réaménagement de la zone commerçante François Mitterrand ; c'est presque 1 800 heures de travail d'insertion, avec notamment l'intervention de six personnes dans le cadre d'un parcours d'insertion qui ont été réalisées. Il faut également signaler l'investissement de l'ESS dans le cadre du programme de rénovation urbaine du Banlay ; Amandine Boujlilat pourrait compléter, mais nous le ferons plus longuement, je pense, à une autre occasion. Je souligne le travail mené par la Mission ESS, que je remercie pour les actions mises en œuvre sur ces projets de mandat.

M. Devoise – Merci, Monsieur Couturier.

Madame Boujlilat.

Mme Boujlilat – Merci, Monsieur le Président.

Je voulais réagir à quelques propos de Monsieur Diot. Certains m'ont fait sourire. Sans vouloir faire offense à Jimmy Derouault, sur la compensation des écoles privées...

M. Diot – Heureusement qu'il est là !

Mme Boujlilat – Heureusement qu'il est là, mais aussi on peut remercier les services et les élus concernés. Nous avons fait le travail. Nous avons été les premiers à dire que ce n'était pas normal, et nous avons réclamé ce qui nous était dû. C'était dans l'ordre logique des choses. Je pense que nous avons aussi été acteurs sur ce sujet.

Sur les tarifs réglementés de l'électricité, nous avons déjà eu l'occasion d'en parler, mais je crois que nous étions aussi assez d'accord sur ce sujet. Quand nous avons eu à subir des tarifs très importants au moment de l'inflation sur l'électricité, je pense que nous avons aussi partagé le fait que très souvent les collectivités se retrouvent en première ligne, et qu'à ce titre-là il était extrêmement compliqué de faire face à ce genre de situations. Je pense que nous partagions donc ce point de vue.

M. Diot – Sauf, Madame Boujlilat, que c'est un gouvernement que vous soutenez qui fait cela. C'est là qu'on a un désaccord. La remise en cause des tarifs réglementés n'est pas tombée du ciel.

M. Devoise – La libéralisation du marché de l'électricité ne date pas de 2017, mais d'avant. 1999.

M. Diot – Mais regardez qui s'y est opposé. Et nous n'étions pas nombreux.

M. Devoise – Je suis d'accord.

Mme Boujlilat – Comme cela a été indiqué lors du Conseil d'Agglomération samedi, chacun est libre de soutenir qui il souhaite. Je ne suis pas sûre que le sujet soit là. En plus, quand nous avons dû faire face à cette situation ici à la Ville de Nevers, je pense que nous avons été assez transparents et assez d'accord sur cette question-là. A un moment donné, effectivement, quand on demande toujours plus aux collectivités (et il fallait là faire face à des coûts exorbitants de l'électricité), nous étions plutôt d'accord. Je sais que nous avons abordé le point en Conseil municipal ; je m'en souviens. Je pense qu'il ne faut pas tout mélanger.

Sur la question de la provision et de la situation financière que vous appelez « volontairement plombée », je pense que c'est plutôt un gage de prudence et de précaution. Quand il y a des incertitudes qui sont celles que nous avons pu connaître, je pense que c'est aussi un gage de sérieux de gérer les choses de cette façon-là.

Sur la question de la fiscalité, je ne partage pas vos propos. Vous dites que nous aurions augmenté les impôts, et que finalement on ne peut pas le faire tous les ans, mais la question de la fiscalité est un sujet sensible qui revient chaque année. Ce n'est pas vrai. Quand on fait le choix de ne pas augmenter les impôts, c'est bien un choix, et un choix politique. Quand nous avons dû avoir recours au levier fiscal, ce n'était pas de gaité de cœur, et c'était dans un moment où nous en avons besoin. Nous avons toujours indiqué que, si la situation redevenait favorable à un moment donné, nous ne nous interdisions pas de revenir là-dessus, et que c'était aussi en fonction de la situation et du contexte financier plus global que nous vivions. Là-dessus, je crois qu'il n'y a pas de tabous, et que nous avons toujours été plutôt transparents sur le sujet.

Quand vous parlez de sous-investissement chronique, franchement c'est l'hôpital qui se fout de la charité. Le Maire pourrait vous le rappeler. Pardonnez-moi. Je referme le chapitre...

Vous indiquez qu'il ne serait pas de bon ton de se ré-endetter, parce que nous serions endettés de façon importante. Nous avons eu recours à l'emprunt – et ce n'est pas un souci en soi d'y avoir recours, quand c'est justifié, et quand la situation financière le permet, dans la mesure où c'est fait de façon raisonnée –, mais nous avons quand même beaucoup de choses à remettre en ordre, et ce, depuis 10 ans. Sans vouloir nécessairement regarder dans le rétroviseur, ce constat a été fait il y a quelques années ; et nous avons continué, et heureusement, et nous n'avons pas fini. C'était la suite logique des choses, mais cela a toujours été fait avec beaucoup de sérieux et de façon raisonnée. À ce titre, je ne suis pas sûre qu'il y ait matière à s'inquiéter. La preuve : ce sont plutôt de bonnes nouvelles que nous avons annoncées ce soir.

M. Devoise – Merci, Madame Boujlilat.

Je rappelle que la crise du Covid peut aussi expliquer le faible niveau des investissements en 2021. Pour d'autres communes aussi, le graphe concernant ce point aurait une évolution similaire. Mais il y a quand même eu de l'investissement.

Y a-t-il d'autres demandes d'interventions ?

Je vous propose de voter. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Merci aux services pour le travail de réalisation des éléments liés au compte financier unique 2024.

*Opposition : 0*

*Abstention : 0*

*Adopté à l'unanimité.*

Nous allons rappeler Monsieur le Maire.

*(M. le Maire rejoint la salle du Conseil municipal.)*

## 2025-032

## Affectation du résultat comptable de l'exercice 2024

M. le Maire –

J'ai pris note de l'adoption du compte financier unique.

Maintenant que vous avez voté, je voudrais revenir sur certains points.

Monsieur Diot, j'ai été surpris quand je vous ai entendu dire que nous aurions « sous-investi ». C'est la première fois que j'entends de vous ce discours depuis 11 ans, puisque vous passiez votre temps à nous reprocher des investissements, que nous faisons à la place de ceux qui nous ont précédés. Nous avions un programme qui affichait une politique forte d'investissements, que nous avons tenue, et nous nous sommes endettés, puis nous nous sommes désendettés ; il y a eu la crise du Covid, et différents éléments qui ont aussi retardé les projets...

Sur le taux de réalisation, il n'est pas au point que nous l'espérions, à cause de l'opération du Banlay, puisque nous avons été paralysés par la hausse des matériaux, avec un dépassement de plus de 10 M€ de budget sur celui de 72 M€ annoncé. Vous vous doutez donc bien qu'il faut négocier et aller chercher des fonds ; c'est cela qui a retardé. Désormais, tout tient, pour la Ville ; mais c'est au niveau des autres partenaires financiers. Mais tout ce que nous avons prévu, nous sommes prêts à le réaliser, sauf qu'il y a un décalage dans certains projets, même si les habitants n'auront plus à douter de notre bonne volonté, et beaucoup de choses vont être plus visibles.

Sur l'énergie, le point a été évoqué.

Sur les écoles privées, nous avons été les premiers à combattre. J'ai comme un sentiment de campagne qui arrive, y compris en mélangeant avec le national. Nous avons été les premiers à râler contre les dépenses pour une contribution aux écoles privées qu'on nous rajoutait en maternelle, et nous sommes allés chercher une compensation, que nous avons fini par obtenir. Il ne faut donc pas tout mélanger. Quand nous ne sommes pas d'accord, nous le disons aussi.

Sur notre fin de mandat où vous dites qu'il n'y a plus que le Banlay et un autre projet, je vous rappelle quand même que, si on globalise avec l'Agglomération, on peut citer notamment le centre des expositions, qui sera inauguré à la fin de l'année, on peut aussi citer la maison des étudiants, la rue François Mitterrand pour la deuxième phase, l'entrée sud, qui est aussi un projet sur plusieurs années. Ne faites donc pas croire que nous nous tournerions les pouces en attendant la suite. Nous travaillons jusqu'au mois de mars sur l'ensemble des projets en cours, et éventuellement ceux à lancer, plus petits, qui seront nécessaires.

A ce jour, nous sommes capables d'expliquer aux Neversois, que nous avons, en une dizaine d'années, investi, emprunté, désendetté, avec aujourd'hui un taux d'endettement revenu à celui que nous avons trouvé, et en ayant fait 100 M€ d'investissements, qui ont profité aux entreprises notamment, avec des choses visibles ou moins visibles dans la ville de Nevers ; je vous défie de trouver deux mandats qui ont été si ambitieux.

Chacun a ses commentaires, mais nous avons les faits pour nous, et les chiffres pour nous.

Sur la délibération n°6, je passe la parole à Michel Suet, pour évoquer l'affectation du résultat comptable de l'exercice 2024.

M. Suet – Je vous propose d'affecter le résultat brut d'exploitation de l'exercice 2024, qui est de 5 883 754,23 €, comme suit :

- . La somme de 5 383 754,23 € au compte 1068 en réserve de financement de la programmation en cours,
- . La somme de 500 000 € au compte 002 en report à nouveau de fonctionnement.

L'ensemble de la reprise des résultats de clôture 2024 fait l'objet d'inscriptions budgétaires dans le cadre de la décision modificative n°1 du budget primitif 2025.

A reçu un avis favorable en Commission 1 du 31 mars 2025.

M. le Maire – Merci. Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Unanimité.

*Opposition : 0*  
*Abstention : 0*  
*Adopté à l'unanimité.*

**2025-033**                    **Constitution d'une provision pour risques**  
*Adopté à l'unanimité.*

**2025-034**                    **Décision modificative n°1**  
*Adopté à l'unanimité.*

**2025-035**                    **Révisions des autorisations de programme (AP) et crédits de paiement (CP)**  
*Adopté à l'unanimité.*

**2025-036**                    **Fiscalité directe locale – Vote des taux 2025**

M. le Maire – Nous passons à la délibération n°10 sur le vote des taux 2025, inchangés. Je passe la parole à Michel Suet.

M. Suet – Conformément aux orientations fiscales défendues dans le cadre du débat d'orientation budgétaire, nous vous proposons d'appliquer, pour l'année 2025, la détermination des taux de fiscalité directe locale de la commune de Nevers comme suit :

Taxe d'habitation : 20,41 %  
Taxe sur le foncier bâti : 53,10 %  
Taxe sur le foncier non bâti : 93,82 %.

Ces taux proposés pour 2025 sont inchangés depuis 2023.

Compte tenu de ces éléments, je vous demande de bien vouloir accepter ces taux de fiscalité pour l'année 2025.

A reçu un avis favorable de la Commission 1 du 31 mars dernier.

M. le Maire – Merci.

Y a-t-il des questions ?

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Merci de votre unanimité. Je me félicite évidemment que, par les temps qui courent, nous maintenions les taux de fiscalité sans les élever. Je précise que les dernières augmentations sont la base, comme pour les impôts fonciers, et pas le taux de la Ville.

*Opposition : 0*  
*Abstention : 0*  
***Adopté à l'unanimité.***

**2025-037**

**Evolution du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)**

M. le Maire – Je passe la parole à Céline Morini pour la délibération n°11 sur l'évolution du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP).

Mme Morini – Merci, Monsieur le Maire.

Il est proposé d'instaurer une majoration du RIFSEEP afin de valoriser l'engagement professionnel de certains agents en sus de leurs missions principales en assurant les missions suivantes :

- Agent chargé de la sécurité des personnes et des biens en cas d'incendie (SSIAP - Service de sécurité incendie et d'assistance aux personnes),

- Assistant de prévention chargé d'assister et d'alerter l'autorité territoriale dans la mise en œuvre des règles de sécurité et d'hygiène au travail visant à prévenir des dangers, ainsi que d'améliorer les méthodes et les conditions de travail,

- Formateur en interne chargé de former les agents aux habilitations obligatoires et aux utilisations du matériel,

Pour ce type de missions, il convient, selon nous, de faire évoluer le régime indemnitaire RIFSEEP des agents de la collectivité, en instaurant, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2025, sous condition de présence :

- Une majoration mensuelle appliquée pour les Assistants de Prévention de 30 €,
- Une majoration mensuelle appliquée pour les Formateurs en interne de 30 €,
- Une majoration mensuelle appliquée pour les SSIAP : 50 €.

Ce point a fait l'objet d'un vote favorable unanime lors de la réunion du Comité Social Territorial.

M. le Maire – Merci. Y a-t-il des interventions ?

Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Adopté à l'unanimité.

*Opposition : 0*  
*Abstention : 0*  
***Adopté à l'unanimité.***

**2025-038**

**Rapport sur la situation municipale en matière d'égalité femmes-hommes – Plan d'action pluriannuel 2025-2026**

M. le Maire –

Nous avons ensuite la délibération n°12 concernant le rapport sur la situation municipale en matière d'égalité femmes-hommes, avec le plan d'action pluriannuel 2025-2026. Céline Morini également.

Mme Morini –

Effectivement, la Ville de Nevers a entrepris d'effectuer un diagnostic de la politique de gestion du personnel en matière d'égalité professionnelle hommes-femmes pour conduire des démarches afin de réduire les inégalités entre les femmes et les hommes, et en priorisant l'analyse de données issues du rapport social unique 2023, quant à une situation portant sur la carte d'identité de la ville, la santé et sécurité au travail, le temps de travail, la rémunération, les avancements et les promotions. Le rapport vous a été présenté. Je propose de vous en réaliser une synthèse sur les items évoqués.

- La carte d'identité de la collectivité :

La Ville de Nevers comptait 768 agents au 31 décembre 2023, avec une proportion de 60 % de femmes et de 40 % d'hommes pour l'effectif permanent. Un chiffre proche de la moyenne nationale de la fonction publique territoriale.

En termes de répartition par catégories, on voit une prédominance féminine dans les catégories A et B (64 % et 66 %), tandis que la catégorie C affiche un taux de 57 % de femmes. Au niveau national, dans la fonction publique territoriale, ces taux sont légèrement plus bas, en ce qui concerne les catégories A et B.

Concernant la répartition par filières, on observe une répartition inégale des femmes et des hommes selon les filières dans certains secteurs : les femmes sont sur-représentées dans les « bastions » féminins tels que la filière médico-sociale, la filière administrative et, dans une moindre mesure, dans la filière animation. La filière technique est plus équilibrée.

La Ville de Nevers encourage une plus grande mixité à travers les campagnes de sensibilisation, et des actions de recrutement ciblées.

Au sein de la Ville de Nevers, la répartition des effectifs par genres et par tranches d'âge révèle une certaine parité globale entre les hommes et les femmes. Toutefois, des disparités significatives apparaissent aux extrémités de la carrière professionnelle. Quant à la répartition par tranches d'âge, on voit qu'au sein de la Ville de Nevers, la répartition des effectifs par genres et tranches d'âge révèle une certaine parité globale entre les hommes et les femmes. Toutefois, des disparités significatives apparaissent là aussi aux extrémités de la carrière professionnelle.

Pour ce qui concerne la répartition des agents RQTH, selon les données ministérielles, la part des femmes parmi les bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés en France est de 66 % (63 % dans la fonction publique d'État, 61 % dans la fonction publique territoriale, et 81 % dans la fonction publique hospitalière). La politique volontariste de la Ville de Nevers en matière d'inclusion et de maintien dans l'emploi du personnel RQTH a permis d'obtenir un taux de déclaration des emplois de travailleurs handicapés de 9,2 %. Je précise que c'est un taux bien supérieur à celui lié à l'obligation légale des 6 %. Il est intéressant de noter que la majorité des bénéficiaires correspond au profil suivant : femme titulaire de catégorie C. Cette tendance se confirme depuis plusieurs années.

- Concernant la santé et la sécurité au travail :

On constate un taux important de femmes en congé de longue maladie ces deux dernières années, avec une augmentation en catégorie C en 2023. Toutes catégories et filières confondues, les victimes d'accidents du travail sont majoritairement des femmes (69 %). 73 % d'entre elles appartiennent à la catégorie C.

Une attention particulière doit être donnée à ce constat, afin de mettre en exergue une analyse approfondie des risques professionnels, pour prévenir les incidents et apporter des corrections, améliorer les conditions de travail et les postes occupés.

- Concernant le temps de travail :

Dans la fonction publique, 3 femmes sur 10 ont recours au temps partiel dans leur carrière. Au sein de la Ville de Nevers, les agents concernés par le temps partiel et les congés sont très majoritairement des femmes. Les données internes reflètent la tendance nationale, avec environ 95 % des congés parentaux et temps partiels pris par des femmes dans la fonction publique.

- La rémunération et les promotions :

Les écarts de rémunération au sein de la Ville de Nevers sont inférieurs aux moyennes nationales observées dans la fonction publique territoriale. Cela suggère une situation plus favorable en termes d'égalité salariale au sein de la collectivité. Bien que des écarts de rémunération subsistent, la Ville de Nevers présente des disparités salariales moins prononcées que la moyenne nationale de la fonction publique territoriale.

Pour autant, on ne peut pas se contenter du moindre écart, avec l'idée de travailler dans la direction d'une complète égalité salariale entre les femmes et les hommes.

L'index de la Ville de Nevers, 87 sur 100, est légèrement au-dessus de la moyenne nationale de 84,86 sur 100, et de la valeur médiane de 86 sur 100 ; ce qui démontre une politique volontariste en matière d'égalité professionnelle.

Les promotions accordées aux femmes ont augmenté en catégorie C. A noter le nombre de promotions en catégorie B des femmes qui a été divisé par deux entre 2022 et 2023. Les promotions en catégorie B en 2022 ont été essentiellement octroyées dans la filière médico-sociale.

Pour conclure,

La Ville de Nevers est engagée dans une démarche proactive pour réduire les inégalités professionnelles entre les femmes et les hommes. Si des avancées notables ont été réalisées, des efforts restent à faire pour garantir une égalité réelle dans tous les aspects de la vie professionnelle des agentes et agents de la collectivité.

Le suivi régulier des indicateurs et l'engagement collectif sont essentiels pour atteindre cet objectif.

C'est pourquoi le plan d'action de la Ville de Nevers et du CCAS se portera sur les axes principaux détaillés dans le document à disposition :

- Lutter contre les discriminations, le harcèlement, les violences sexistes,
- Favoriser un accès égal à l'emploi et aux promotions,
- Garantir l'égalité salariale,
- Favoriser un meilleur équilibre entre vie professionnelle et personnelle. C'est une démarche déjà en cours, avec la mise en place du télétravail, notamment en 2024.

Je vous remercie de votre écoute et de votre attention.

M. le Maire –

Merci. Y a-t-il des interventions ?

Rose-Marie Gerbe, puis Bertrand Couturier.

Mme Gerbe –

Bonsoir à tous. Je commence mon intervention par regretter le manque de communication depuis la commission, car j'avais demandé des précisions sur la raison qui amenait à la scission des données. Sur les données liées aux accidents du travail, elles sont absentes dans le rapport. Il n'y a pas de précisions données sur les deux questions que j'avais posées en commission.

Je déplore le fait que la délibération ne précise pas que le rapport a été pour la première fois scindé en deux : les agents de la Ville de Nevers d'un côté, et les agents du CCAS de l'autre. Ni pourquoi, d'ailleurs, le panel a été scindé. Cette année, il y a donc deux rapports sur la situation en matière d'égalité professionnelle femmes-hommes.

On m'a répondu en commission que c'était pour éviter de biaiser les chiffres, car il y a une majorité de femmes parmi les agents du CCAS. Certes, mais, par conséquent, cela biaise tous les chiffres, puisque les données nationales portent sur l'ensemble du personnel des collectivités ; donc on n'enlève pas le CCAS.

Je m'interroge sur le fond de cette scission, qui n'est pas mentionnée non plus dans le plan prévisionnel d'action de 2023. Lors du dernier rapport, il n'était pas précisé qu'il fallait couper le panel.

J'en viens aux données. Ce qui est intéressant, c'est la comparaison avec les années précédentes, mais qui est difficile à faire cette année ; et la comparaison avec les chiffres nationaux, mais elle est un peu biaisée du fait de la scission des données.

Je vais faire quelques remarques, en particulier sur le premier rapport qui concerne 768 agents de la Ville, alors que le deuxième concerne 60 agents du CCAS, dont 88 % de femmes.

Parmi les agents de la Ville, il y a 60 % de femmes, alors qu'au CCAS il y en a 88 %. Là encore, le chiffre est intéressant.

Certaines expressions me paraissent maladroitement. Par exemple, l'expression « bastions féminins », que l'on trouve dans le document page 283, pour les filières dites « genrées ». On précise d'ailleurs qu'il y a des campagnes de sensibilisation de la Ville de Nevers. Pourrions-nous savoir lesquelles, dans un prochain rapport peut-être un peu plus détaillé ?

On note dans le rapport un vieillissement des fonctionnaires, particulièrement marqué pour les femmes, ce qui s'explique par le temps partiel et/ou les congés maternité qui allongent les carrières des femmes. C'est aussi peut-être en rapport avec l'augmentation du nombre de femmes en congé de longue maladie, qui est noté cette année. Malheureusement, on ne peut que déplorer que les agents ne cotisent pas pendant leur congé de maternité pour leur retraite.

En 2023, un peu plus d'hommes en temps partiel ; c'est l'un des aspects positifs du rapport. La première raison, c'est la garde d'enfant. Au CCAS, le temps partiel concerne uniquement des femmes.

Un autre chiffre positif : les écarts de rémunération sont inférieurs aux moyennes nationales, comme vous l'avez mentionné.

Enfin, le plan de programmation de la Ville qui est ambitieux. J'aurais bien aimé trouver les objectifs présentés dans le dernier plan prévisionnel, notamment ceux qui étaient classés comme « à initier ». Par exemple, « mettre en place un plan d'action Egalité Hommes-Femmes à destination du grand public » ; cela a-t-il été fait, ou pas ? « Mettre en place le plan de charge pour l'obtention du label Egalité AFNOR » ; on n'a pas de nouvelles. D'une année sur l'autre, il serait bien que nous ayons le bilan du plan de programmation présenté l'année précédente. Peut-être que des actions plus ciblées en faveur des familles, des formations obligatoires des élus, des agents seraient les bienvenues.

Je termine par souligner le sérieux de ces deux rapports. C'est tout de même l'occasion de faire le point sur ces inégalités femmes-hommes dans la vie professionnelle. Heureusement, d'ailleurs, que notre groupe a demandé d'aborder cette délibération pour souligner le travail effectué et d'aborder les points de discussion de ces deux rapports.

Je vous remercie.

Mme Morini – Plusieurs points. Effectivement, nous n’avons pas oublié la question que vous aviez posée en commission. Les chiffres ont été recherchés ; je vous les apporte aujourd’hui.

Concernant les accidents du travail, effectivement, il y avait deux questions, pour savoir de quelle façon ils concernaient davantage les hommes ou les femmes. Pour la proportion d’accidents concernant les femmes, les secteurs d’activité les plus récurrents sont les crèches, avec 94 % de femmes contre 6 % d’hommes. Sur le périscolaire, on est à 92 % de femmes contre 7 % d’hommes, avec une majorité aussi d’agents de catégorie C, puisque 66 % concernaient la catégorie C et 34 % la catégorie B.

Concernant les accidents, les secteurs d’activité les plus récurrents sont le domaine de l’espace public, avec 75 % d’hommes, contre 25 % de femmes, et avec également une majorité d’agents de catégorie C, puisque c’est l’intégralité de ces accidents qui concernent les agents de catégorie C.

Pour la question du rapport scindé en deux, avec d’un côté la Ville et de l’autre côté le CCAS, Martine Mazoyer pourra confirmer qu’il y a deux hommes au CCAS.

Mme Mazoyer – Il y a un homme, au niveau du siège, qui s’occupe notamment du petit bricolage. Au niveau du SSIAD et du service du portage de repas, ils sont plus nombreux. Au portage de repas, il y a deux hommes. Concernant les aides-soignants, il y a deux ou trois aides-soignants sur 18 personnes.

Mme Morini – Il est très difficile de mener une étude sur cette thématique avec cette particularité de personnels quasiment exclusivement féminins. On a donc deux choix : soit on continue à faire tel qu’on l’a fait par le passé, et on peut trouver que cela biaise complètement les résultats globaux ; soit on scinde en deux les éléments. Nous avons fait ce deuxième choix, mais le comparatif est plus compliqué avec les années précédentes. Mais, à un moment donné, il faut peut-être décider de le faire, c’est l’année 1, et on pourra faire des comparatifs. Pour autant, ce n’est pas parce qu’on ne peut pas faire de comparatifs que les données ne peuvent pas être analysées, et qu’on ne peut pas tirer des conclusions à partir des données exploitées.

Vous me demandiez aussi des exemples de campagnes de sensibilisation. On peut citer le Forum de l’Inclusion, le Forum de la Femme. Cela me paraît être des exemples assez importants.

Je crois avoir fait à peu près le tour des questions posées.

M. le Maire – Bertrand Couturier.

M. Couturier – Merci. J’ajouterais aussi le Forum que nous avons organisé à deux reprises ces deux dernières années avec Halte Discriminations. Il y a un tour régional qui est proposé par cette association, et nous avons été partenaires, avec la Ville de Nevers, pour accueillir à deux reprises cette édition, qui consiste notamment à promouvoir les métiers au sein de la municipalité auprès des citoyens et des jeunes des quartiers en priorité, et à promouvoir la diversité et à faire savoir aussi les bonnes pratiques en place au travers de tables rondes qui ont été initiées, en partenariat avec Nevers Agglomération.

Sur la question des mobilités, l’égalité femmes-hommes est bien présente, puisque nous avons de manière volontaire mis en place le forfait mobilité durable. Nous avons eu 61 agents qui ont répondu favorablement, et qui ont soit utilisé un vélo soit utilisé le co-voiturage avec d’autres collègues, ou des véhicules électriques ou trottinettes. 61 agents, cela représente à peu près 8 % de la masse salariale, et avec un équilibre femmes-hommes qui est de 50 %, à peu près, de chaque. C’est aussi intéressant de le souligner, et de passer aussi le message que le plafond n’a pas été atteint en quelque sorte sur ce forfait mobilité durable ; un message d’encouragement des

agents de la collectivité à venir encore plus en vélo au travail. C'est une démarche aussi de prévention des risques, puisque cela permet aussi d'éviter certains presque accidents ou accidents au travail. Nous l'encourageons donc très vivement aussi. Je voulais faire cette parenthèse-là. Merci.

M. le Maire – Merci. Y avait-il d'autres prises de parole ?

Jimmy Derouault.

M. Derouault – Je voudrais profiter de cette délibération et de ce rapport pour que ce Conseil municipal répare une injustice. J'en ai déjà parlé en commission. Pour rappeler la mémoire d'une femme qui le mérite, et sûrement plus que beaucoup d'hommes pour lesquels on a donné un nom de rue à Nevers. Il s'agit de Germaine François. Cette femme a été résistante dès 1940. Elle fut arrêtée, s'évada en avril 1944 de la triste prison des Tourelles, et rejoignit la Nièvre. Elle était normande. Dans notre département, elle prit la direction des Comités féminins. Elle fut ensuite membre du Comité départemental de Libération de la Nièvre. Sur la liste d'Union patriotique républicaine et antifasciste menée par la mère de Roland Champenier, elle fut élue à la Libération conseillère municipale de Nevers lors de la première élection ouverte aux suffrages des femmes, dont nous célébrerons les 80 ans le 29 avril prochain. Elle a ensuite été réélue en 1947 et en 1953. Elle est donc l'une des premières femmes élues dans ce Conseil municipal de Nevers. Elle a beaucoup œuvré pour la reconstruction de Nevers après les bombardements qui ont eu lieu (l'école normale, la bourse du travail, notamment) et pour l'installation du tout-à-l'égout. Elle est aussi beaucoup intervenue pour les chômeurs, les familles, le relogement des sinistrés, et même contre l'expulsion des ex-militaires en retraite. N'oublions pas que la vie était très difficile en cette période de redressement du pays.

Germaine François a été aussi la première députée femme de la Nièvre en octobre 1945. Elle a ensuite été réélue en juin 1946, en novembre 1946 et en juin 1951. Son travail de parlementaire porta principalement sur les enfants, la santé. Ses combats ont donc une résonance aujourd'hui puisque, entre autres, elle défendit la vaccination, déjà attaquée dans les années 50, elle défendit la protection maternelle et infantile et elle soutint les personnels hospitaliers en psychiatrie, dénonçait déjà en cette époque-là leur manque de moyens. Malheureusement des problèmes de santé l'empêchèrent de se représenter en 1956, alors qu'elle aurait été élue sans aucun doute.

Je demande donc au Conseil de réfléchir à une façon de rappeler aux Neversois et aux Neversoises le nom et surtout le parcours de cette femme, Germaine François, et de montrer ainsi notre reconnaissance pour ce qu'elle a fait. Merci.

M. le Maire – L'idée n'est pas de discriminer les hommes ou les femmes, mais c'est effectivement de rattraper un retard qu'il y a eu sur les femmes. Je rappelle que la Ville de Nevers est largement au-dessus de la moyenne nationale ; ce qui n'est pas suffisant. Il y aura une prochaine commission d'attribution des noms de rues ou d'espaces publics, d'ailleurs. C'est une piste supplémentaire, que nous étudierons. Entendu.

Nous votons. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci pour votre unanimité. Continuons à avancer dans ce domaine. Quand on ne se posera plus la question, c'est que ce sera bon signe.

*Opposition : 0*

*Abstention : 0*

*Adopté à l'unanimité.*

#### 2025-039

#### Suppression et création d'emploi au sein du Centre de Surveillance Urbain

M. le Maire – Céline Morini va évoquer la délibération n°13 concernant la suppression et création d'emploi au sein du Centre de Surveillance Urbain.

Mme Morini – Pour rappel, en 2015 le Conseil municipal a décidé la mise en place d'un système de vidéo-protection pour participer à la tranquillité publique, à la prévention des actes de malveillance et des atteintes à la sécurité des biens et des personnes.

Afin de répondre aux objectifs d'amélioration du service public, la Ville de Nevers a fait évoluer le dispositif de vidéo-protection, notamment en s'engageant dans un travail commun avec l'Agglomération de Nevers, la police municipale intercommunale et la police nationale.

Le travail commun entre le Centre de Surveillance Urbain, la police municipale intercommunale et la police nationale constitue l'élément fondamental du dispositif de vidéoprotection.

Dans le cadre de la poursuite du travail commun engagé, il convient de faire évoluer l'organisation du Centre de Surveillance Urbain.

Compte tenu de la volonté de la collectivité, en lien avec l'Agglomération de Nevers, d'accroître la sécurité et la tranquillité publique de la ville de Nevers, il convient de supprimer l'emploi de directeur de la sécurité et de la tranquillité publique et de créer l'emploi de chef de service du Centre de Surveillance Urbain.

Je vous remercie.

M. le Maire – Y a-t-il des questions ?

Jimmy Derouault.

M. Derouault – Malgré les réponses que vous nous avez apportées en commission, nous ne sommes toujours pas convaincus par la modification de l'emploi que vous proposez. Ce nouveau chef de service aura donc sous ses ordres 4 opérateurs, dont on connaît la tâche : regarder des caméras pour repérer de mauvais comportements et les signaler aux services de police appropriés. Mais, alors, que vont être véritablement ses fonctions ? Nous avons déjà un chef de service de police municipale intercommunale, avec même un adjoint, qui sont déjà censés coordonner le travail de nos agents en charge de la prévention et de la sécurité de nos concitoyens. En lisant le rapport, où vous écrivez qu'il convient de supprimer l'emploi de directeur de la sécurité et de la tranquillité publique, et donc de créer l'emploi de chef de service du Centre de Surveillance Urbain, nous espérons que vous ne pensez pas à assurer cette tranquillité publique à travers la seule vidéoprotection. Merci.

M. le Maire – Cela se saurait, Monsieur Derouault. Je pense que vous avez suivi attentivement ce que nous faisons depuis 2014. Nous n'avons pas commencé par là, d'ailleurs, et nous avons sollicité la population. J'en profite pour inviter l'ensemble des habitants de l'Agglomération à se connecter sur la nouvelle application « Nevers Agglo dans ma poche », qui a évolué, et qui nous permettra de consulter directement par ce moyen la population sur un certain nombre de sujets, ce que j'envisage de faire, d'ailleurs, assez prochainement.

Pour revenir à ce que vous évoquez, bien sûr que vous connaissez notre politique, à la fois de prévention et de répression. D'ailleurs, je me gausse de voir dans certains articles qu'on continue de me reprocher la suppression de la prévention spécialisée, y compris par un futur candidat aux municipales, élu du Conseil départemental, qui est lui-même à l'origine de cette suppression. Il va falloir peut-être remettre l'église au milieu du village. Oui, j'en appelle au Conseil départemental : « Remettez-nous la prévention spécialisée dans les quartiers prioritaires, c'est votre compétence, c'est votre responsabilité, c'est votre obligation ». Quand je vois la démultiplication d'articles d'une personne qui se permet de dire qu'on n'a plus assez de prévention spécialisée, alors qu'elle appartient à la collectivité qui l'a supprimée, on ne dupera personne.

Sur la partie Sécurité, qui est aujourd'hui plus que jamais sollicitée par nos concitoyens – et nous avons bien fait de nous y intéresser dès notre élection –, j'adresse toute ma solidarité au personnel du Crédit Agricole qui s'est fait braquer ce matin dans une agence du Banlay avec une arme de poing. Evidemment nous sommes sur le sujet. Heureusement que nous avons la vidéo, Monsieur Derouault, parce que nous faisons l'objet des réquisitions évidemment de la police nationale, et voire de la Direction Générale de la police nationale, compte tenu du caractère particulièrement grave de cette affaire. Nous sommes donc mis à contribution, et les forces de sécurité régaliennes sont très contentes de pouvoir disposer de notre équipement, auquel elles vont être raccordées directement prochainement pour lutter contre la délinquance, et franchir un palier. En attendant, notre dispositif est intéressant pour éviter l'impunité, puisqu'évidemment nous allons pouvoir tracer le parcours de ces délinquants. Je prends cet exemple évidemment parce qu'il est très récent et très perturbant, car inhabituel, de plus en plus sur le territoire français, mais *a fortiori* à Nevers.

Sur ce que vous évoquez, notre ambition, en développant, après avis favorable de la population, le système de vidéoprotection dynamique – regardé par des personnels assermentés –, cela a toujours été de ne pas mettre du personnel de terrain derrière des écrans. C'est la raison pour laquelle nous avons consacré ces recrutements et un budget pour cela, en vue d'avancer dans ce sens. Il y a donc nécessité d'avoir un chef de police municipale ou un directeur de la police municipale intercommunale, et il y a nécessité d'avoir un chef de service qui chapeaute les équipes du Centre de Supervision Urbain. Cette structure va évoluer, d'ailleurs, de plus en plus, dans la mesure où nous allons continuer avec plus de moyens sur la vidéoprotection, qui nous est demandée par tout le monde aujourd'hui : par les commerçants, par les habitants... Nous avons un plan de déploiement que nous allons augmenter, pour arriver sans doute à peu près à 120 caméras d'ici un peu moins d'un an. C'est essentiel pour qu'il y ait de moins en moins d'impunité, et qu'il y ait de la dissuasion pour ceux qui savent qu'il y a des caméras aujourd'hui un peu partout sur Nevers. Je signale d'ailleurs qu'il convient de réunir le Comité d'éthique. Je passerai la parole après à M. Pommier.

Quant à cette transformation, elle est nécessaire dans la mesure où elle est rattachée à la police municipale. Nous avons même progressé, puisque nous sommes aujourd'hui connectés avec un dispositif spécifique entre les agents du CSU et les agents de police en direct, ce qui nous permet d'augmenter les capacités de flagrance et d'intervention, y compris pour sécuriser, le cas échéant, la population, ou quand il y a un malaise, comme cela a été le cas une fois, où quelqu'un est tombé par terre, et où c'est notre agent directement qui a prévenu les forces de secours, ce qui a permis de gagner de précieuses minutes.

Je ne vais pas plus développer ce point. Nous devons – malheureusement – consacrer des budgets là-dessus. Je dis « malheureusement » ; je pense que vous voyez partout dans le monde le comportement humain qui est inversement proportionnel à l'évolution technologique. De ce fait, nous devons encore mieux assurer la tranquillité et la sécurité de notre population. C'est une compétence conjointe que le maire a avec l'État, en restant dans ses pouvoirs de police municipale, et en laissant à l'État le soin de la police régalienne, notamment en matière de narcotrafics et de produits stupéfiants, même si nous sommes souvent dans l'accompagnement, et que nous avons permis d'aider à démanteler des réseaux en plein centre-ville, voire même de la production.

Pour moi, il n'y a donc pas de sujet, et nous mettrons les moyens qu'il faut ; et, s'il faut les augmenter, nous les augmenterons.

Laurent Pommier voulait compléter, sans doute ?

M. Pommier –

C'est juste pour rappeler ce que j'ai déjà évoqué samedi : la modification de l'emploi de directeur de la police municipale intercommunale en un directeur de la sécurité publique, avec un chef de service à la police municipale intercommunale et la suppression du chef de service adjoint. Je vous le confirme.

M. le Maire –

Merci.

Emilie Chamoux.

- Mme Chamoux – Bonsoir à tous. C'était juste un point concernant l'enquête citoyenne réalisée par le biais des réseaux municipaux. Il me semble qu'elle n'était pas tout à fait au point, puisqu'on pouvait voter plusieurs fois même en n'étant pas de Nevers. S'il est possible à l'avenir d'améliorer la façon de faire cette étude, cela serait bien.
- M. le Maire – D'ailleurs, c'est peut-être comme ceux qui ont peut-être voté plusieurs fois : vous l'avez dit plusieurs fois, et on vous a donc répondu plusieurs fois.
- Mme Chamoux – Oui, mais comme vous signalez à plusieurs reprises que les citoyens ont été consultés, je vous rappelle à chaque fois qu'ils ont été consultés d'une drôle de façon, c'est tout.
- M. le Maire – « D'une drôle de façon »; il y a toujours des résiduels. Je reçois des pétitions, notamment de certains politiques, dont les vôtres, où vous avez des personnes qui habitent Roubaix, Paris, à l'étranger, ceci sur un problème local. Il n'y a aucun moyen de consultation hyper fiable, sauf peut-être notre nouvelle application « Nevers Agglomération dans ma poche », et on essaiera d'éviter que ce soient les mêmes votants. Je souhaiterais plus souvent faire des référendums, ce qui n'est pas l'apanage de la gauche. Je souhaiterais plus souvent faire des référendums. La difficulté aujourd'hui, c'est que la législation impose de les faire comme une élection de droit commun, c'est-à-dire d'ouvrir les 25 bureaux de vote, d'avoir des scrutateurs, des personnes qui dépouillent, etc., avec un coût d'élection qui serait considérable pour la Ville de Nevers. C'est la raison pour laquelle nous n'allons pas jusque-là ; ce n'est pas une mauvaise volonté de notre part. Nous sommes donc obligés de faire avec les moyens du bord, comme beaucoup de villes, en consultant en réunion publique, en consultant par la voie numérique... S'il en ressort du 51/49, cela mérite d'en discuter, et je serais le premier peut-être à relancer les choses. Quand il y a une large majorité qui se dégage, au-dessus de 60 %, on sait qu'il y a une tendance, et donc on la respecte.
- Jimmy Derouault.
- M. Derouault – J'aurais attendu que vous me remerciez d'avoir pu, grâce à mon intervention, développer votre discours sur la sécurité et la vidéoprotection. Mais je voudrais revenir sur la délibération, et sur les fonctions exactes de ce chef de service. Dans ce que vous avez dit, j'ai juste entendu « chapeauter les 4 agents ». Je trouve que ça ne me suffit pas, comme réponse. Maintenant, je m'en contenterai s'il le faut.
- M. le Maire – Ecoutez, je crois que Laurent Pommier a complété ma réponse, qui a été, certes, générale. S'il veut rajouter un mot là-dessus...
- Il me semble indispensable aujourd'hui, compte tenu de ce métier qui n'est pas si simple que vous croyez – d'ailleurs, parmi ceux que nous avons recrutés, il y avait quelqu'un qui assurait la sécurité du circuit de Formule 1 – ...
- M. Derouault – Je ne crois rien du tout. Je pose ma question...
- M. le Maire – C'est un poste qui nous apparaît nécessaire, avec des horaires qui vont être à coordonner avec la police nationale, dans la mesure où la convention va être prochainement mise en place avec le commissariat de police, avec les dispositifs qui vont nous permettre d'être raccordés. Je ne vous cache pas qu'il y a de plus en plus de communes de l'Agglomération qui souhaitent aussi venir dans ce dispositif et développer des caméras de vidéoprotection, quelles que soient leurs

politiques, y compris la vôtre, pour intégrer un dispositif global, ce qui m'apparaît mieux d'ailleurs pour protéger notre population d'agglomération ; la délinquance ne s'arrêtant pas aux panneaux « Nevers ».

Laurent Pommier.

M. Pommier – C'est important de rappeler le point sur les communes qui sont adhérentes à la police municipale intercommunale et qui ont également besoin effectivement de cette vision sur le Centre de Supervision Urbain.

Il est important aussi de rappeler que le Centre de Supervision Urbain est évolutif, en fonction des différentes missions qui doivent lui être confiées, et aussi il est à rappeler ce souci de transversalité entre la police municipale intercommunale et le CSU ; entre la police nationale et le CSU.

Le CSU est évolutif, et ne va que se développer, effectivement, en vue de répondre à ce souci de sécurité qui est demandé par la population, tout simplement.

M. le Maire – Je précise aussi, dans les missions du CSU, qu'on a aussi les demandes d'extraction, de réquisition des images, ce qui prend beaucoup de temps, et qui est de plus en plus fréquent, pour nous permettre d'identifier les auteurs d'actes de délinquance. Cette mission est aussi nécessairement encadrée par un chef de service de cette unité, qui ne fait pas que de visionner des caméras, mais qui est aussi intervenant, qui est aussi relayant aujourd'hui auprès des services de police nationale ou municipale. Donc c'est un métier de plus en plus lourd.

Nous allons voter. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? 6 abstentions. Adopté à l'unanimité.

*Opposition : 0  
Abstentions : 6  
Adopté à l'unanimité.*

2025-040 *Convention entre la Ville de Nevers et Nevers Agglomération de mise à disposition des services techniques*  
*Adopté à l'unanimité*

2025-041 *Délivrance d'un mandat auprès du Syndicat Intercommunal d'Energies, d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre en vue de réaliser une demande de modification du contexte d'utilisation et de profil dans le cadre de l'accord-cadre multi attributaire pour l'acheminement et la fourniture d'électricité et services associés sur le périmètre de la Région Bourgogne Franche-Comté*  
*Adopté à l'unanimité*

2025-042 *Vente du garage situé n°143 rue Père de Foucauld à Nevers*  
*Adopté à l'unanimité*

2025-043 *Mise en place d'une convention d'occupation temporaire du domaine public au profit de la SAS Canoë Raid Aventure*

M. le Maire – Nous allons aborder la délibération n°17, Michel Suet, pour une convention d'occupation temporaire du domaine public au profit de la SAS Canoë Raid Aventure, que je suis d'ailleurs

allé voir ce matin sur les aménagements que nous sommes en train de faire pour améliorer l'accessibilité et la visibilité de ces locations de canoës indispensables pour la période touristique.

M. Suet – La Ville de Nevers exerce maintenant la gestion des francs bords de Loire en rive droite et gauche, dans le cadre d'une convention de valorisation du domaine public fluvial sur la commune de Nevers, qui a été approuvée par le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires en date du 14 août 2024, pour une durée de 70 ans.

Cette convention permet à la collectivité de développer des activités récréatives, de loisirs et touristiques de pleine nature.

Le maintien de la base de canoës autorisée par les services de l'État nécessite la mise en place d'une convention d'occupation temporaire du domaine public avec la Ville de Nevers.

Le montant de la redevance annuelle d'occupation dudit domaine est fixé à 2 200 €.

Il vous est demandé d'autoriser le Maire à signer avec la SAS Canoë Raid Aventure une convention d'occupation temporaire du domaine public pour le déploiement et l'exploitation d'une base de canoës favorisant l'animation sur les bords de Loire dans les conditions fixées par ladite convention.

Ce projet a reçu un avis favorable de la Commission 1 du 31 mars 2025.

M. le Maire – Merci. Y a-t-il des questions ?

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions. Unanimité.

*Opposition : 0*

*Abstention : 0*

*Adopté à l'unanimité.*

#### 2025-044

#### **Bail emphytéotique stade du Pré Fleuri de Sermoise-sur-Loire S.A.S.P. USON Rugby / Ville de Nevers**

M. le Maire – Nous allons enchaîner avec la délibération n°18, puisque nous allons modifier nos dispositions contractuelles avec l'USON Nevers Rugby, et un bail emphytéotique vous est proposé.

M. Suet – La Ville de Nevers est propriétaire de plusieurs parcelles situées rue Georges Malville à Sermoise-sur-Loire, d'une contenance totale de 2 hectares 45 ares et 94 centiares.

La Société Anonyme du Sport Professionnel (SASP) USON Rugby Plus exploite les équipements sportifs du Pré Fleuri dans le cadre d'une convention de mise à disposition depuis 2015.

La SASP USON Rugby Plus souhaite procéder à de nouveaux investissements, et, afin de lui apporter un schéma juridique adapté, la Ville de Nevers sollicite la signature d'un bail emphytéotique.

Considérant l'intérêt de ce projet pour la collectivité,

Il vous est proposé :

- d'acter la signature d'un bail emphytéotique pour une durée de 50 ans,

- d'accepter un loyer composé d'une part fixe de 28 000 € par saison sportive, réévalué sur l'indice du loyer (IRL) et d'une part proportionnelle calculée sur le chiffre d'affaires de la SASP,
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents à intervenir.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission 1 du 31 mars dernier.

Vous avez en votre possession le projet de bail, qui n'est pas totalement définitif ; il est en finalisation définitive chez les avocats. Vous avez l'essentiel.

M. le Maire –

Merci.

Y a-t-il des questions sur cette évolution ?

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Vote à l'unanimité, pour évoluer, dans des perspectives aussi de financements et de rapidité de décision.

*Opposition : 0*

*Abstention : 0*

***Adopté à l'unanimité.***

**2025-045**

**Convention de mise à disposition de terrains sportifs de la Ville de Nevers à USON Nevers Rugby**

M. le Maire –

Michel Suet va évoquer la convention de mise à disposition de terrains sportifs pour l'USON Nevers Rugby.

M. Suet –

La Ville de Nevers souhaite apporter son soutien à l'Association USON Nevers Rugby et encourager le développement des ambitions sportives de l'association, et contribuer ainsi au développement de l'attractivité du territoire.

La signature d'un bail emphytéotique sur les parcelles constituant le terrain d'honneur dit du Pré Fleuri nous oblige à mettre fin à la convention de mise à disposition d'équipements sportifs conclue avec la SASP USON Rugby Plus le 30 juin 2015 et modifiée par avenant le 15 mars 2018.

Les parties conviennent de la mise à disposition des terrains constituant des terrains d'entraînement et le parking rue Georges Malville à Nevers.

Il vous est proposé :

- D'approuver la signature de la convention de mise à disposition des terrains d'entraînement et du parking,
- De fixer le montant de la redevance annuelle à 9 305, 96 €, révisable annuellement, et augmenté de 1,50 % par an.

Cette délibération avait reçu un avis favorable de la Commission 1 en date du 31 mars 2025.

M. le Maire –

Merci. Y a-t-il des questions ?

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Unanimité.

*Opposition : 0*

*Abstention : 0*

***Adopté à l'unanimité.***

**ATTRACTIVITE**

2025-046

Convention de mise à disposition de matériel (tribune) à la Ville de Fourchambault

*Adopté à l'unanimité.*

2025-047

Convention tripartite d'échange de marchandises 2025 entre la SAEMS du Circuit de Nevers Magny-Cours, la Ville de Nevers et Nevers Agglomération

M. le Maire –

Nous allons aborder maintenant et rapidement la délibération n°21 puisqu'il s'agit d'une reconduction de convention, ce qui est habituel. Je rappellerais juste que nous soutenons évidemment le Circuit de Nevers Magny-Cours. Nous sommes d'ailleurs actionnaires à presque 15 %, avec parfois des dividendes, compte tenu du fonctionnement du Circuit. Il est convenu chaque année d'avoir un échange dans une convention tripartite avec l'Agglomération, pour la communication en faveur du Circuit, et, de notre côté, un accès au Circuit, dont nous faisons profiter un certain nombre d'invités et d'agents. Je ne détaillerais peut-être pas les choses, car elles sont habituelles, mais la publicité se fait sur nos réseaux, *Nevers Agglo, ça m'botte*, les aribus, etc.

J'en profite peut-être, puisque nous évoquons le Circuit, pour vous inviter aux Classic Days, qui reviennent les 26 et 27 avril, avec une parade dans Nevers. Nous modifierons les communes chaque année ; nous irons plutôt aussi du côté de Saint-Eloi et Coulanges. N'hésitez pas à y participer, d'une façon ou d'une autre. C'est toujours sympathique, avec un ancien grand pilote, Emerson Fittipaldi. Il y aura cette exposition de véhicules au parc Roger Salengro *in fine*. L'automobile dite d'époque est aussi une forme de patrimoine, français ou étranger d'ailleurs, qui est, par contre, mobile ; n'hésitez pas à y aller.

La valorisation de cette convention correspond à 20 606 € TTC.

Pas de question particulière ?

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Unanimité. J'en profite pour dire qu'il y aura une nouvelle épreuve Motos de haut niveau sur notre Circuit au deuxième semestre.

*Opposition : 0*

*Abstention : 0*

*Adopté à l'unanimité.*

**URBANISME**

2025-048

Révision allégée n°1 du PLU de Nevers - 2<sup>ème</sup> bilan de concertation et arrêt du projet

M. le Maire –

Nous avons ensuite à examiner la révision allégée, tant attendue, du Plan Local d'Urbanisme de Nevers, avec un deuxième bilan de concertation et l'arrêt du projet que nous vous proposerons au vote le plus tôt possible, après l'été.

Anne Wozniak.

Mme Wozniak -

Merci, Monsieur le Maire.

Je vais lire la délibération, puis nous vous proposerons une présentation en synthèse des évolutions.

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L 152-14 et suivants, R 153-3 à R 153-7,

Vu la délibération en date du 8 novembre 2022 prescrivant la révision dite allégée du PLU définissant les objectifs poursuivis et fixant les modalités de concertation,

Vu le projet de révision dite allégée du PLU et notamment les orientations d'aménagement et de programmation, les documents graphiques et le règlement,

Vu la délibération en date du 3 octobre 2023 ayant tiré le bilan de concertation de la première réunion publique et arrêté une première fois le projet de révision du PLU,

Considérant que les concertations ont été menées conformément aux modalités qui avaient été définies dans la délibération du Conseil municipal, à savoir l'affichage de la délibération prescrivant la révision allégée, la tenue du dossier de révision allégée à la disposition du public en mairie et sur le site internet de la Ville, la présentation publique des objectifs et de la finalité de la procédure au travers de réunions publiques,

Considérant que, depuis le début de la procédure, et durant toute la durée de la concertation, les remarques et échanges avec la population n'ont pas remis en question le contenu du projet,

Monsieur le Maire demande, par mon intermédiaire, au Conseil municipal :

- De tirer le bilan de la concertation, conformément à l'article L 103-6 du Code de l'urbanisme,
- D'arrêter le projet de révision dite allégée n°1 du plan local d'urbanisme de la commune de Nevers, tel qu'il est annexé à la présente délibération, conformément à l'article L 153-34 du Code de l'urbanisme.
- Précise que le projet de révision dite allégée du PLU sera transmis pour avis à l'ensemble des personnes publiques associées et à son élaboration mentionnée aux articles L 132-7 et L 132-9 du Code de l'urbanisme, à la Mission Régionale d'Autorité Environnementale, à la Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers, aux communes limitrophes, et aux établissements publics de coopération intercommunale directement intéressés qui en font la demande, conformément à l'article R 153-6 du Code de l'urbanisme, à la chambre d'agriculture, et à l'Institut national des appellations d'origine contrôlée, au Centre national de la propriété forestière,
- Et informe le Conseil municipal que les présidents des associations agréées en application des articles L 132-12 et L 132-13 pourront prendre connaissance, s'ils le demandent ; et conformément à l'article R 152-3 du Code de l'urbanisme, la délibération sera affichée en mairie pendant le délai d'un mois.

Je vous propose de regarder, en synthèse, ce que prévoit cette révision allégée.

Il s'agit, pour la plupart, de mutations, de changements de destination, ou d'inscriptions, pour rendre notre document dynamique, et faire évoluer notre zonage et la réglementation, pour les demandes et projets qui sont portés ou soumis aux services par les habitants par rapport aux évolutions contemporaines qui sont liées aux équipements de l'habitation (je pense à l'énergie verte, notamment), et à la volonté municipale, dont je vais vous énumérer les objectifs.

Il s'agit, au travers de cette révision allégée :

- De renforcer les continuités écologiques urbaines par la préservation des trames verte et bleue, et du patrimoine arboré,
- De poursuivre la préservation des terres agricoles et de développer l'agriculture urbaine,
- D'accompagner la reconquête et la valorisation des bords de Loire,
- De protéger et de valoriser la Nièvre urbaine, qui est un patrimoine naturel en cœur de ville,
- D'anticiper le réaménagement des îlots et le renouvellement urbain,
- De favoriser la désimperméabilisation des sols et la végétalisation des zones commerciales ainsi que des zones d'activité,
- D'accompagner la revitalisation commerciale du centre-ville,
- De limiter l'artificialisation des sols ainsi que favoriser la densification de l'enveloppe urbaine.

Souhaitez-vous que je présente les différentes modifications dans le détail pour la commune ? Ou bien les grands objectifs vous suffisent-ils ? Je propose de détailler les Opérations d'Aménagement Programmé.

En synthèse, nous avons trois types d'évolutions. Elles sont liées à la protection de nos corridors écologiques et de nos arbres remarquables ; de notre patrimoine aussi, avec le classement de la rotonde SNCF ; puis des évolutions d'ilots qui sont liées soit à la densification, soit à la préservation de réserves naturelles. En violet on voit le positionnement des différentes Opérations d'Aménagement Programmé.

Concernant les Opérations d'Aménagement Programmé, il s'agit de schémas qui présentent des propositions d'aménagements visant à guider les porteurs de projet futurs dans leurs choix d'implantation d'activités au sein de certains secteurs qui sont en jeu.

La plupart des orientations d'aménagement et de programme sont situées sur les rives de la Loire.

La première OAP porte sur le quai de Médine. C'est un secteur avec de forts enjeux pour le futur de la ville, avec beaucoup de parcelles en devenir, et un gros potentiel de reconversion. Je pense notamment à l'ilot de la DDT, à la cimenterie, qui, à l'avenir, peuvent présenter un potentiel de reconversion. A noter aussi la situation centrale, qui est en pied du centre-ville, et puis évidemment en bordure de Loire.

Il y a une seconde OAP, d'importance, sur le secteur des Montôts. Ce secteur a été l'objet de déconstructions, avec un ilot très important qui est gelé pour l'instant. Il s'agit d'orienter les futures vocations pour cet espace dont les déconstructions ont laissé de la place pour pouvoir écrire une nouvelle page. Il faut noter que c'est l'un des plus vastes terrains constructibles de la commune dans les prochaines années. A noter aussi qu'il y a déjà un travail qui est mené avec les habitants, notamment par le biais de l'ASEM, du service Proximité et puis de la maison de quartier.

L'OAP de l'avenue du Stand s'oriente sur le désenclavement du site. Ce secteur présente un potentiel important de reconversion, et peut-être une mutation de futurs bâtiments vers des activités de loisirs de plein air. Il s'agit évidemment aussi du futur de l'ancien terrain qui accueillait les gens du voyage.

L'OAP « lotissement de la rue verte » vise à pouvoir densifier le site, tout en organisant une connexion pour les mobilités, avec une connexion sur le réseau de mobilités douces existant.

L'OAP Bassin de la Jonction vise à améliorer la qualité du paysage urbain et à développer une cohabitation des fonctions industrielles et artisanales avec des fonctions récréatives touristiques.

L'OAP Montapins Rive droite : il s'agit de la mise en valeur d'un paysage et sa préservation. Ce secteur offre aussi, de par sa situation en balcon, beaucoup de panorama sur la Loire. L'idée est de pouvoir préserver, et inciter à la création d'un sentier piétons qui irait de la ville à la Loire.

Une OAP thématique sur le paysage urbain de zone d'activité : il s'agit de développer les bonnes pratiques, d'intégrer la récupération d'eau, la perméabilité des sols, l'accueil d'énergies vertes, et d'établir un recul de 5 mètres pour pouvoir avoir une bande qui puisse accueillir des plantations, et petit à petit verdir le paysage de ces zones d'équipement.

Il est mentionné également une série d'évolutions dans les réglementations. C'est le cas notamment des clôtures : il s'agit à chaque fois d'avoir des schémas un peu prescriptifs, avec aussi ce qu'il n'est pas conseillé de faire ou est interdit, et ce qui est recommandé. On s'est aperçu qu'il n'était pas interdit de construire des murs au-delà de 2 mètres. L'idée est d'interdire cela, et de limiter la construction.

C'est le cas aussi des évolutions sur les nouvelles dispositions pour l'installation de photovoltaïque : les installations conseillées et recommandées, et les installations déconseillées.

Il est également abordé l'installation des pompes à chaleur, climatiseurs et autres dispositifs techniques, qui font partie de l'habitat.

Une dernière page porte sur l'évolution de la réglementation des largeurs de voies. Il est vrai qu'on a souvent des voies qui présentent des sur-largeurs, ce qui a été le cas notamment dans l'aménagement de la route de Lyon ; on avait des voies béantes, et on a vu qu'en réduisant au minimum normatif, cela permet de dégager de l'espace, pour permettre des plantations et aussi des pistes cyclables.

Je vous remercie pour votre attention. Je suis à votre disposition si vous avez des questions.

M. le Maire –

Merci.

Avez-vous des observations sur cette présentation du PLU révisé de façon allégée ?

Jimmy Derouault.

M. Derouault –

Je suis déjà intervenu quand le sujet nous avait été présenté la première fois. Je vais donc aller vite. Vous avez employé l'expression, Monsieur le Maire, « tant attendue » ; espérons que plus rien ne viendra reporter maintenant l'exécution des mesures présentées, même si la plupart sont quand même déjà en cours.

Sur le fond, nous pouvons saluer les ajouts au PLU actuel, et l'intérêt pour les aspects écologiques, souvent dus aussi au respect des nouvelles normes environnementales ; il faut le dire aussi.

Si cet effort est fait, il pourrait l'être encore plus, en étant plus coercitifs.

Une autre façon serait aussi de trouver de nouveaux chemins de mobilité douce ; il y en a qui sont prévus. Entre différents quartiers, il y a encore sûrement des moyens, et on voit que des opportunités s'ouvrent, pour encore améliorer la mixité des fonctions. Tant mieux pour l'avenir de Nevers.

M. le Maire –

Je voulais vous dire que, sur le plan cyclable, nous présenterons dans quelques mois l'état des lieux en 12 ans, ou presque. Je rappelle que nous travaillons au niveau de l'Agglomération sur un schéma cyclable, porté par Olivier Sicot, principalement, accompagné par nos élus neversois Bertrand Couturier et Mahamadou Sangaré. La chose est donc partagée et solidaire avec l'ensemble des communes.

Vous le savez, nous avons aussi été éligibles à un programme national, avec la ville la mieux dotée de France, sur un budget de 4,5 M€, sur lequel nous rajouterons évidemment un peu, mais qui n'a pas été remis en cause, malgré les volontés parfois d'économies de l'État en ce moment. C'est intéressant puisque nous allons vraiment progresser. Nous travaillons d'ailleurs sur la liaison avec Fourchambault. Comme la police, l'idée est qu'il y ait vraiment une continuité au-delà des panneaux. C'est la raison pour laquelle nous évoluons. Plus la future avenue Général de Gaulle, et Colbert, qui sera avec des voies cyclables très améliorées et même continues, puisque c'est ce qui manque parfois.

Vous parliez de faire plus. On peut toujours faire plus. Moi, je suis dans une forme d'équilibre entre la coercition et la prévention. On n'est pas là avec ce PLU pour empêcher tout ; on est là pour qu'il y ait une cohérence de territoire, pour qu'il y ait aussi une progressivité dans les prescriptions, que les citoyens les comprennent, qu'ils les assument, et qu'on évite de jouer ensuite à des procédures plus contraignantes ou même verbalisantes.

C'est une révision allégée, mais ce n'est pas obligatoirement une révision qui va très vite ; c'est une révision qui est lourde, vous le savez. Une révision non allégée réclamerait encore plus de temps. Mais cela m'apparaît pouvoir, en équilibre, consacrer un peu de nouvelles zones d'habitat,

avec une population qui croît sans fin, et avec compensations préserver de nouvelles zones vertes. Je pense que nous sommes, à mes yeux, dans un bon équilibre.

Bertrand Couturier.

M. Couturier – Merci. Outre les projets structurants qui ont été développés en périphérie de la ville, et notamment les liaisons Marzy-Nevers, Nevers-Vareennes-Vauzelles, je voudrais évoquer d'autres aménagements sur lesquels nous avançons en cohérence avec les points qui ont été soulignés sur le PLU pour donner plus de place aux vélos.

Nous sommes en train de faire quelques aménagements, qui peuvent ne pas être très spectaculaires, mais qui permettent d'assurer une continuité. Je pense au centre des expositions, avec notamment des aménagements pour donner plus de cohérence à la fois pour les vélos sur la fluidité des déplacements pour aller directement sur ce lieu d'intérêt qui va être grandissant dans les mois à venir, mais aussi un cheminement piéton pour inciter les citoyens et les Nivernais qui vont aller au centre des expositions, en se garant peut-être en périphérie du centre-ville pour y aller ensuite à pied. Il y a des cheminements balisés, un certain nombre de petits aménagements.

Je pense au crématorium aussi, avec de petits aménagements. Ce n'est pas très spectaculaire, mais ce sont des moyens qui sont nécessaires, et chaque année nous essayons de nous focaliser sur à la fois des liaisons structurantes en périphérie, mais aussi sur cette continuité cyclable qui est un enjeu important.

J'ajouterais aussi que le volume financier plus important accordé aux conseils de quartier permet de donner la possibilité aux membres d'être force de propositions sur les aménagements cyclables notamment. Je pense aux quartiers des Montôts, de la Grande Pâture, où des actions concrètes sont portées, faisant écho au Contrat de Ville. Le PLU est un outil de planification dont les Neversois et les citoyens se saisissent concrètement au travers des conseils de quartier. Je voulais souligner ce point. Les concertations publiques peuvent ne pas attirer les foules, mais, en fait, on voit très clairement que les Neversois, par le biais de ces conseils de quartier, sont pleinement impliqués de manière opérationnelle avec cette enveloppe de 20 000 € notamment par conseil.

M. le Maire – Avant de passer la parole à Amandine Boujlilat, je voulais quand même rappeler à M. Couturier qu'il est très modeste, parce que le centre des expositions est quand même un équipement spectaculaire, en termes de changement, et de financements, puisque je pense que c'est l'équipement qui va nécessiter le plus de budget depuis des décennies, autour de 20 M€ pour le bâti lui-même, et des équipements scéniques pour presque 2 M€ minimum, plus le photovoltaïque qui va être mis à titre indépendant, et le marché va bientôt être attribué, sur un projet vertueux avec récupération de l'eau, etc.

Amandine Boujlilat.

Mme Boujlilat – Merci, Monsieur le Maire.

Des aménagements importants vont être réalisés sur la butte des Montôts. Nous menons un travail important depuis quelques mois, pour se réapproprier ce grand espace appartenant à Nièvre Habitat, en lien avec ce bailleur. Il s'agit de faire en sorte d'enlever les palissades qui ne sont pas très belles et qui avaient tendance à scinder le quartier en deux. A l'époque, l'ANRU Ouest avait eu le mérite d'exister, mais on voit encore qu'il y a cette marque, cette barrière, qui est assez présente, entre la Grande Pâture et les Montôts. Cela aurait mérité qu'on aille un peu plus loin, mais c'est toujours évidemment une question de budget. Mais il y a la partie des Montôts qui mériterait qu'on travaille sur un projet d'ampleur. L'idée est de faire tomber ces palissades, de nettoyer, de réaménager la butte de manière paysagère, mais aussi avec des aménagements un peu ludiques, à destination des familles et des enfants, en concertation avec les habitants. Toujours dans la continuité, sur du moyen ou du long terme, tous les espaces laissés vides après la démolition des bâtiments « 1001 Vies », connaîtront des aménagements

importants, qui vont commencer dès le printemps, pour que les familles du quartier et d'ailleurs puissent venir se réapproprier ces grands espaces, et notamment la butte.

M. le Maire – J'en profite pour annoncer, d'ailleurs, la tenue, dans quelques semaines, d'une grande réunion publique sur ce quartier, de part et d'autre de la rue Albert Camus, évidemment au profit des habitants de la Grande Pâture, des Montôts, et également de tous ceux qui le veulent, pour parler de l'avenir de ces terrains, qui ont mis beaucoup de temps à être démolis par 1001 Vies. Nous avons projeté beaucoup plus tôt de travailler sur la ré-occupation de cet espace, mais c'est ainsi, il y a eu du retard pris, mais maintenant l'heure est venue de réfléchir à l'avenir. Nous avons quelques idées, comme un parking-relais par exemple, mais on pourrait faire beaucoup d'autres choses, et un certain nombre de jeunes ou de moins jeunes m'en parlent. Nous allons donc essayer de structurer un peu cela, et de recueillir l'avis des habitants, pour l'occupation, qui peut être aussi partagée sous forme éventuellement maraîchère, si les terrains s'y prêtent, ou sous d'autres formes d'activités.

Anne Wozniak.

Mme Wozniak – Monsieur le Maire, vous l'avez dit, c'est presque un slogan, une révision allégée pour un travail très lourd, très important... Et qui repose entièrement sur les compétences internes. Je voulais aussi signaler le fait que ce travail avait été réalisé en interne, et qu'il avait permis une économie de 45 000 €. Cela satisfait largement notre adjoint aux finances Michel Suet sur l'optimisation des fonds publics. Je voulais vraiment remercier chaleureusement toutes les équipes qui ont contribué à l'élaboration de ce document.

M. le Maire – Merci.

Y a-t-il d'autres interventions ?

Jimmy Derouault.

M. Derouault – Comme vous parliez du quartier Montôts/Grande Pâture, il y aussi, pas très loin, les petites maisons de la rue Franchet d'Espèrey. Je pense qu'il faut aussi inclure cette zone. Avez-vous des nouvelles de ce qui va se faire sur cet endroit ? Faudra-t-il démolir ? Le projet est-il de refaire ? Ou d'avoir une autre fonction sur cet espace ?

Mme Boujlilat – Tout à fait. C'est la propriété de Nièvre Habitat. Il y a eu des dommages assez importants. Il semble qu'il y aurait une partie en destruction et une autre partie en réhabilitation, selon des informations récentes. Je ne peux pas vous donner plus de détails. Mais je peux vous confirmer ce point.

M. le Maire – Bertrand Couturier.

M. Couturier – C'est au stade de pré-projet, mais sachez qu'à l'échelle de Nevers Agglomération, nous avons aussi des projets plus structurants à moyen terme qui sont au stade de pré-étude à ce jour, avec l'Agence de l'Innovation et des Transports, où nous avons eu des échanges, avec M. Sicot, pour identifier 5 scénarios structurants du déploiement d'une solution de mobilité développée par Hyperlook, start-up qui déploie cela sur certaines villes en France, et qui apporte une solution de mobilité, avec un petit véhicule sur rails, d'infrastructure très légère, et qui peut transporter 4 personnes. Cela permet d'avoir une autre logique de mobilité qui est décarbonée et qui permet d'avoir une certaine agilité dans la desserte, en complément du réseau de bus. Des pré-études sont engagées, à ce stade. Cela s'inscrit pleinement dans le cadre de la révision du PLU, où on essaie de voir les différentes possibilités d'aménagement à moyen terme. C'est un projet à 5 ans

qui pourrait peut-être voir le jour, et qui arrivera aux échanges avec les élus de l'Agglomération dans les mois à venir.

M. le Maire – Merci. On a fait le tour sur cette révision, qui reviendra à l'automne.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Merci pour votre unanimité.

*Opposition : 0*

*Abstention : 0*

*Adopté à l'unanimité.*

#### 2025-049

#### Convention de partenariat pour un projet d'agriculture urbaine – Parc Urbain des Courlis

M. le Maire – Anne Wozniak va enchaîner avec la délibération n°23, pour présenter une convention de partenariat pour un projet d'agriculture urbaine sur le Parc Urbain des Courlis, que nous avons profondément remanié comme quartier. Je crois qu'il y a un diaporama de présentation.

Mme Wozniak – Je vais d'abord lire la délibération.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la volonté de la collectivité en faveur du développement durable et de la transition écologique,

Considérant le projet du centre socioculturel de la Baratte « La Fabrique des rêveries »,

Considérant le projet des Acteurs Solidaires En Marche (ASEM) « Fourches et Fourchettes »,

Considérant la nécessité de promouvoir des pratiques agricoles innovantes et durables en milieu urbain,

Le Conseil municipal propose :

- D'approuver la mise en place d'un partenariat entre 1001 Vies habitat, la Ville de Nevers, le centre socioculturel de la Baratte et l'ASEM dans le cadre d'un projet d'agriculture urbaine,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat annexée à la présente délibération.

Je vous propose de présenter un diaporama. Amandine Boujlilat parlait de l'îlot des Montôts. C'est un peu un *modus operandi* qui est en train de se mettre en place sur la Ville de Nevers. La première expérience est celle qui a été déployée autour de l'espace Martin Luther King, qui est maintenant le jardin de l'Amitié. Ce sont des terrains soit déconstruits, soit qui vont jouer une autre fonction au sein du quartier, où les habitants sont largement sollicités pour leur implication, et pour imaginer le futur de ces cœurs de quartier.

Ce projet vise à transformer cet espace laissé vacant par les démolitions en un lieu de partage, de création et de sensibilisation à l'environnement, et de jardinage, autant de possibles qui vont être envisagés, imaginés, et qui commencent déjà à être imaginés par les habitants.

On voit à l'écran le terrain totalement vide, vierge, juste après les déconstructions. Il s'agit de l'îlot Malardier, qui est un îlot très important, tout contre la place des Grands courlis. Le projet est porté par l'ASEM, qui s'occupe de l'aménagement paysager et des aspects techniques. Le centre social Courlis Baratte va gérer la vie sociale et l'installation du mobilier urbain, et co-construire les espaces et les aménagements avec les habitants.

La démarche a commencé en 2024, où le centre social a organisé un certain nombre de réunions et d'ateliers avec les habitants, les enfants et les adultes, pour identifier leurs besoins et leurs idées concernant ces trois espaces.

Cette démarche suit, en quelque sorte, celle qui a été mise en place dans le quartier du Banlay. Il y a eu une formation design permaculture qui a été proposée aux habitants et aux futurs acteurs de l'aménagement. La restitution a eu lieu en février 2025, où l'on a pu apprécier les trois propositions qui ont été dessinées avec les habitants.

Je vais passer la parole à Claude Loron, qui pourra compléter.

M. Loron – Bonsoir à toutes et bonsoir à tous. Ce projet est parti depuis un an et demi, entre le centre social de la Baratte, l'ASEM et la Ville de Nevers. J'ai associé aussi le conseil de quartier, qui a participé et qui a donné aussi son avis et ses idées, de manière à ce que ce soit un projet collaboratif. Ce matin, nous étions avec l'ASEM, le centre social de La Baratte et le Service Horticole de la Ville, pour imaginer la première partie, la partie qui est la plus proche du centre social de la Baratte et de La Roseraie, et qui serait un espace convivial, avec une sorte d'agora, pour que les gens se réunissent. Ils ont une idée déjà très précise de ce qu'on va mettre en place, et ensuite il faut décliner, avec notamment la fabrication, avec les personnes du quartier, d'éléments urbains (tables, chaises, faits avec des matériaux de récupération), la plantation d'arbres, avec l'aide du centre horticole de la Ville, autour du 21 novembre. Sur la partie du milieu, on aura la partie plus « culture ». Au fond, sur la troisième partie, on est plus sur un espace de verger. Le conseil de quartier a aussi l'intention de venir planter quelques arbres, qui produiront, je l'espère, d'ici quatre ou cinq ans, quelques fruits pour l'ensemble du quartier.

Sur les mobilités, nous fermerions la rue Pierre Malardier, en gardant l'espace bitumé au milieu, et nous imaginons un espace pour les élèves des écoles, en vue de faire du lieu un circuit de sécurité routière, comme dans le parc Roger Salengro, avec des « stops », des « cédez le passage », et autres panneaux, pour que les enfants de l'école Lucie-Aubrac à côté apprennent à faire du vélo. C'est un ensemble collectif, et tout le monde s'y met, pour que cet espace, qui est en déshérence, ne le soit plus.

Mme Wozniak – J'ajouterais que la délibération donnera le feu vert à l'ensemble de ce projet. Sur tous ces projets collaboratifs avec les habitants, autour de l'éducation à l'environnement, du jardinage, de l'aménagement de ces sites, le Centre Technique Horticole vient en appui pour la terre, les copeaux, le paillage, les plants, les conseils techniques. Merci à eux.

M. Loron – Une étude de sol avait été menée, pour valider le fait qu'on puisse planter quelque chose. C'est le conseil de quartier qui a donné son accord pour payer l'étude de sol qui a été réalisée.

M. le Maire – Merci. Y a-t-il d'autres questions ou interventions ?

Dans ces conditions, nous votons cette convention de partenariat. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Merci pour votre unanimité.

*Opposition : 0*

*Abstention : 0*

*Adopté à l'unanimité.*

**2025-050**      **Approbation du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) des infrastructures du réseau routier communal de Nevers**  
*Adopté à l'unanimité.*

**2025-051**      **Convention entre Nièvre Habitat, la Ville de Nevers et Nevers Agglomération pour la mise en place de colonnes enterrées**

M. le Maire – Nous passons à la convention entre Nièvre Habitat, la Ville de Nevers et Nevers Agglomération pour la mise en place de colonnes enterrées.

Mme Wozniak – Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu les statuts de Nevers Agglomération et notamment les compétences collecte et valorisation des déchets,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment son article L 2125-1,

Considérant que suite à des opérations de démolition / reconstruction effectuées dans le quartier du Banlay à Nevers, il a été décidé de déplacer un site de colonnes enterrées devenu non judicieux suite à la nouvelle implantation des logements.

Considérant la convention annexée à la présente délibération définissant les modalités administratives, techniques et financières pour l'installation de colonnes enterrées,

Le Conseil municipal propose :

- D'approuver la mise en place de colonnes enterrées rue Gustave Flaubert à Nevers,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à signer la convention et toutes pièces afférentes à ce dossier.

Cette délibération vient marquer la volonté de déploiement de ce service aux habitants sur ce nouvel îlot, qui marque finalement la première étape de reconstruction du quartier du Banlay.

Il faut rappeler aussi qu'il y a trois autres sites qui illustrent cette volonté et qui sont en cours d'aménagement, et où l'aménagement est déjà terminé : le quai de Médine, vers la rue de la Verrerie, et la place Saint Laurent, donc trois nouveaux sites de colonnes enterrées. Cependant, on peut regretter que ces équipements, qui sont censés garantir la propreté et l'aspect agréable de notre cadre de vie, nécessitent d'être attentifs quant à leurs emplacements, puisqu'on a toujours le risque de dépôts sauvages. Nous sommes donc vraiment en travail pour essayer de déployer des dispositifs qui vont permettre plus de respect de notre cadre de vie, et qu'il y ait plus de tri des déchets et de dépôt des déchets là où ces déchets doivent aller, et pas au pied des colonnes enterrées.

On est en train de réfléchir et de travailler sur plusieurs possibilités. Nous avons de toute façon des fouilles régulières, par l'équipe Propreté et la police municipale, pour retrouver des adresses et pour pouvoir identifier les personnes qui ne suivent pas la règle. Et puis nous réfléchissons aussi à une brigade verte, une brigade de l'environnement, qui nous permettrait aussi de pouvoir être plus réactifs, et de pouvoir, malheureusement, plus verbaliser les incivilités et aussi plus largement s'assurer du respect de la réglementation sur les déchets, notamment sur les bords de rivière où on a des dépôts sauvages qui sont effectués.

M. le Maire – Merci. Y a-t-il des interventions ?

Je rappelle une nouvelle fois que l'objectif des colonnes enterrées est d'accueillir à l'intérieur les déchets, et pas que ces déchets soient posés au pied de ces installations.

Nous votons. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Unanimité.

*Opposition : 0*

*Abstention : 0*

*Adopté à l'unanimité.*

**SECURITE**

M. le Maire – Nous allons mettre en place la vidéo-verbalisation sur la commune de Nevers. Je passe la parole à Corinne Mangel.

Mme Mangel – Merci, Monsieur le Maire.

Comme l'a rappelé précédemment Monsieur le Maire, la Ville de Nevers a depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2024, par l'intermédiaire de son Centre de Supervision Urbain (CSU), un dispositif de vidéo-protection dynamique de la voie publique.

L'objet de la présente délibération est de compléter les actions quotidiennes de la police municipale intercommunale en donnant la possibilité aux opérateurs du Centre de Supervision Urbain de verbaliser les infractions par la vidéo-protection.

La vidéo-verbalisation est un dispositif de contrôle par un opérateur du CSU permettant de sanctionner à distance certaines infractions au Code de la route (conduite dangereuse lors d'un mariage, dépôt d'ordures, etc.). Ce système vise à renforcer la sécurité routière et à réduire les comportements dangereux. Elle permet de relever un grand nombre d'infractions au stationnement gênant, par exemple.

Dans la liste des infractions vidéo-verbalisables énumérées dans l'article R 121-6 du Code de la route, Monsieur le Maire propose de retenir la possibilité de verbaliser 7 types d'infractions sur les 14 prévues par les textes.

Je rappelle que le visionnage en direct par des opérateurs du CSU a été validé par la population *via* une consultation lancée du 27 janvier au 18 février 2023. Il s'agissait donc du premier levier pour la protection des biens et des personnes.

Je rappelle que la sécurité et la tranquillité publique sont un des engagements 2020-2026 de l'équipe municipale, et surtout une priorité de mandat.

Avant d'aller sur la délibération, je voudrais quand même rappeler qu'en 2015 une soixantaine de communes avaient mis en place la vidéo-verbalisation. En 2017, ce nombre est passé à 120, et il dépassait les 185 en 2018, et 200 en 2020. Certaines villes s'en félicitent. Je voudrais citer Gennevilliers, ville communiste à l'époque de la mise en place, de Bagneux, ville communiste...

J'en viens à la délibération.

Considérant que la commune a pour objectif de réguler les actes délictuels et les incivilités sur son territoire,

Considérant que par ses actions quotidiennes, la police municipale intercommunale contribue notamment au respect des règles du Code de la route,

Considérant que la vidéo-verbalisation constitue un outil efficace pour relever les infractions au Code de la route,

Considérant que la commune est dotée d'un système de vidéo-protection comprenant un dispositif de plus de 115 flux vidéos géré par le Centre de Surveillance Urbain. (D'ailleurs, lors de la commission, j'avais expliqué à quoi correspondaient les 115 flux, puisqu'on parlait de 80 caméras, mais il y a des caméras qui tournent et qui correspondent à 4 caméras.)

Considérant que le nouveau CSU est pourvu de personnel afin d'assurer une mission de visualisation constante en relation avec le Chef de poste de la police municipale intercommunale. Je rappelle également que les agents CSU sont des agents assermentés.

Considérant que la vidéo-verbalisation répond pleinement à l'objectif du « mieux vivre ensemble » et permettra de lutter contre l'incivisme et le non-respect des règles de stationnement et de circulation,

Considérant que la vidéo-verbalisation sera identifiable par des panneaux d'information adaptés, réglementaires, et apposés à chaque entrée et sortie de ville.

Le Conseil municipal propose :

- D'approuver le projet de vidéo-verbalisation,
- De relever par vidéo-verbalisation les infractions suivantes :
  - . Le non-respect des signalisations imposant l'arrêt des véhicules (feu rouge, stop...),
  - . Le non-respect des vitesses maximales autorisées,
  - . Le chevauchement et le franchissement des lignes continues,
  - . Le non-respect des règles de dépassement,
  - . Le défaut de port du casque sur véhicules à deux-roues motorisés,
  - . Toutes les infractions relatives aux règles de stationnement (hors stationnement dangereux qui nécessite l'intervention de la police municipale intercommunale),
  - . Le dépôt de déchets ou d'ordures ménagères sur la voie publique par un véhicule immatriculé.
- D'autoriser la vidéo-verbalisation sur les axes couverts par la vidéo-protection sur des secteurs définis sur une cartographie en annexe à la présente délibération,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des actes et documents relatifs à la mise en place et au fonctionnement de cette vidéo-verbalisation.

Je vous avais parlé, en commission, du déploiement des caméras. Le 18 avril, plusieurs caméras seront effectives, et notamment dans le quartier Victor Hugo. Une caméra sera placée devant le collège Victor Hugo, qui permettra de vérifier le flux sur le boulevard Victor Hugo, les rues perpendiculaires Francs-Nohain, Louis Vicat, et surtout la rue Gresset. Sur cette rue, on avait une possibilité en bas de repérer de jeunes « coquins », comme je les appellerais, qui font des projections à la prison, bien souvent la nuit. Avec ces caméras qui sont de dernière génération, on pourrait également repérer quand ils partiront rue Gresset, devant le collège Victor Hugo. Ils seront donc pris des deux axes, en bas et en haut. Le déploiement se fait de manière intelligente, et on essaie de voir où il n'y en a pas, et effectivement il n'y en avait pas dans ce quartier-là. Il y en aura d'autres ailleurs, et on voit le plan annexé.

M. le Maire – Merci.

Y a-t-il des prises de parole ?

Sylvie Dupart-Muzerelle.

Mme Dupart-Muzerelle – J'avais juste une question, et je voulais une petite précision. Pour l'information sur cette vidéo-verbalisation, comment se fait-elle ? Juste aux entrées de ville, ou à l'entrée des zones concernées ?

M. le Maire – Aux entrées et sorties de ville.

Mme Dupart-Muzerelle – Merci.

M. le Maire – Il appartient au maire de décider parmi les 14 choix mentionnés dans la nomenclature ce qui semble le plus approprié à la ville de Nevers, face à des problèmes de plus en plus réguliers.

Je vous propose de voter. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? 1 abstention. Unanimité pour cette mise en place de la vidéo-verbalisation.

*Opposition : 0*

*Abstention : 1*

*Adopté à l'unanimité.*

2025-053

Création d'une brigade cynophile au sein de la police municipale intercommunale

M. le Maire –

Je vais évoquer la délibération n°27, qui concerne la création d'une brigade cynophile au sein de la police municipale intercommunale. Cela faisait un moment que nous réfléchissions à cela – avec, peut-être, un jour, une police équestre, notamment l'été, sur les bords de Loire –. On est là toujours dans cette démarche d'amélioration de la sécurité et de renforcement des moyens de nos agents de police municipale intercommunale. L'idée ici est, par le biais du chien, d'être aussi dans l'idée d'une police de proximité, comme je l'ai toujours souhaité. On sait que l'animal rapproche aussi de la population. Comme notre police intervient de plus en plus de nuit, avant que la police nationale ne prenne la relève ou la gendarmerie, c'est aussi une forme dissuasive quand nous avons affaire à des personnes belliqueuses.

L'objectif visé, c'est la brigade de nuit, avec cette équipe cynophile qui permettrait à la fois de protéger nos policiers, et serait un outil de prévention, de discussion, mais aussi de dissuasion.

Nous avons voté cela à l'Agglomération de Nevers samedi à l'unanimité, je crois. Chaque commune doit se positionner sur la création de cette brigade ; c'est ce que propose la délibération soumise au vote.

Y a-t-il des interventions ?

François Diot.

M. Diot –

Nous n'allons pas refaire le débat tenu à l'Agglomération dernièrement. Je précise d'abord qu'il ne s'agit pas de nier l'utilité d'avoir possiblement un chien, un maître-chien, etc. Il ne s'agit pas non plus de nier l'utilité d'avoir des policiers municipaux, des brigades, etc. Si je prends ces précautions oratoires, c'est parce que vous allez de toute façon nous faire un procès en angélisme, etc.

Mais la question fondamentale, et c'est celle qui est posée par cette délibération, c'est que ce n'est pas à la Ville, ni à l'Agglomération, de multiplier les moyens dans la sécurité publique qui ne sont pas de leur ressort, mais qui sont du ressort de l'État, du commissariat de police. On multiplie les moyens de sécurité au rythme du désengagement de l'État, en fait. Cela semble sans fin. Là, on est dans une nouvelle étape : après les caméras de vidéo-surveillance, avec le Centre de Supervision Urbain, après l'armement des policiers municipaux, après les brigades de nuit, maintenant on a un maître-chien. Je ne sais pas où on fixera les limites. Ce n'est donc pas l'utilité en soi, le sujet... Que le commissariat de police se dote d'un maître-chien, je n'y verrais que des avantages, mais ce n'est pas aux Neversaises et aux Neversois de se payer un maître-chien. C'est une question de principe.

M. le Maire –

Oui, mais les principes ne font pas avancer le monde.

M. Diot –

*(Hors micro).*

M. le Maire –

Non, le rôle d'un responsable politique, dans le sens de décider pour l'intérêt général, c'est de s'adapter à la situation. La situation n'est plus la même qu'il y a 7 ans, plus la même qu'il y a 14 ans ; elle se dégrade, la jeunesse est montée en puissance dans la délinquance. Ce n'est pas tous les jeunes, ce n'est pas ce que je dis ; mais, de plus en plus, les délinquants sont jeunes, et

donc il faut de nouveaux moyens. Une fois qu'on a dit ça, que fait-on ? C'est comme pour plein de sujets, et nous n'allons pas reprendre ce type de débats. Il nous appartient de prendre notre part. Nous la prenons. En tout cas, c'est la volonté politique de notre équipe municipale de prioriser ce qu'on peut faire sur la santé, même si cela ne revient pas à une Ville, ce qu'on peut faire sur la sécurité, et ce qu'on peut faire sur le commerce, notamment.

Sur la partie « sécurité », oui, nous mettrons les moyens qu'il faut. Et s'il faut les mettre fois 10, nous les mettrons fois 10. Il n'est pas totalement exact de dire que l'État se retire, mais il faut plutôt constater que l'État ne s'engage pas assez. On m'a fait dire tout et n'importe quoi, et sûrement pas ce que j'ai dit sur la question du commissariat de Nevers. Je souhaite que notre commissariat soit renforcé, je ne souhaite pas qu'il disparaisse. Je suis contre garder un commissariat s'il n'est pas assez pourvu, parce que c'est au détriment de nos concitoyens. En priorité je dis simplement qu'il faut des moyens. Je l'ai déjà dit au ministre de l'Intérieur, et je vais remonter au créneau, et je le dirai au Président de la République vendredi. Lors du Conseil d'administration de « Villes de France » la semaine dernière, tous les maires ont fait le même constat : on a besoin de plus de moyens de sécurité de l'État.

En attendant, je ne vais pas dire cela à un concitoyen qui s'est fait agresser ou qui s'est fait cambrioler qu'il faudrait que l'État bouge et donne plus de moyens ; nous avons notre part à prendre. En France, il existe une compétence « police des maires », et, on le sait bien, quand il y a un problème, c'est toujours la faute du maire, ce n'est pas la faute, forcément de l'État. Ce n'est pas cela qui m'empêche de dormir, mais, malgré tout, nous devons à nos concitoyens plus de tranquillité et de sécurité, dans la mesure où il y a des comportements de plus en plus inadmissibles. Il n'y a pas une montée de la délinquance à Nevers notamment sur les violences aux personnes – même s'il y a eu une forme de violence aux personnes aujourd'hui avec un braquage de banque, avec arme ; c'est un crime –, mais il y a aujourd'hui une augmentation des atteintes aux biens, et notamment des cambriolages. Aussi, il a été décidé une augmentation du nombre de caméras, y compris dans des lieux qui n'en étaient pas pourvus au départ, à savoir le secteur Victor Hugo. Il faut que nous apportions une réponse.

À tous ceux qui veulent utiliser la démagogie, je dis qu'on ne va pas changer le comportement des gens ; je n'y crois pas. On peut faire de la prévention sur des mineurs qui sont insuffisamment accompagnés par leurs parents, on peut faire un certain nombre de mesures complémentaires. On voit bien qu'aujourd'hui le respect (des biens, des personnes) n'est plus appris tôt, et que c'est à l'Education nationale de compenser. Victor Hugo a dit « L'école, c'est fait pour instruire, et les parents, c'est fait pour éduquer ». Les enseignants parmi vous ici ne me contrediront pas sur ce point. Mais on voit bien qu'aujourd'hui c'est un peu à tout le monde de tout faire. Ce n'est pas normal. Il faut que nous apportions des réponses. C'est une attente de nos concitoyens.

Dans un monde idéal, oui, il n'y aurait pas tout cela, et nous ne l'augmenterions pas ; mais nous ne sommes pas dans un monde idéal, nous ne sommes pas dans la tête de certains qui n'ont que pour ambition de ne pas respecter notre contrat social. Il faut leur répondre, et nous prenons notre part, en plus des forces régaliennes. Je ne suis pas pour dire que nous allons les remplacer, je suis pour dire qu'il faut être là aussi. Le jour où on aura trouvé les moyens de mieux doter les forces de l'État, je ne vous cache pas que je souhaiterais faire autre chose de ces budgets.

Nous votons. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? 6 abstentions. Adopté à l'unanimité.

*Opposition : 0*

*Abstentions : 6*

*Adopté à l'unanimité.*

## SANTE ET ACTION SOCIALE

2025-054

*Partenariat entre la Ville de Nevers et THF Service Médical pour la mise en place d'un espace de télémédecine*

M. le Maire –

Philippe Cordier va évoquer le partenariat entre la Ville de Nevers et THF Service Médical pour la mise en place d'un espace de télémédecine.

M. Cordier –

Bonjour à tous. Merci, Monsieur le Maire. Vous savez que la télé-médecine est une pratique médicale à distance mobilisant des technologies de l'information et de la communication. Elle permet notamment d'établir un diagnostic, d'assurer un suivi médical et de prescrire des produits de santé. Elle a été conçue comme une solution possible aux principaux problèmes qui se posent actuellement en matière de santé publique (vous savez que la plupart des départements et des villes sont en état de pénurie médicale, que cela soit au niveau des médecins généralistes ou au niveau des spécialistes).

La ville de Nevers compte parmi ses habitants un nombre élevé de personnes atteintes de pathologies chroniques et de personnes âgées. L'Agence Régionale de Santé définit le territoire de la Nièvre comme un désert médical à 80 %.

Nous avons décidé de faire un partenariat entre la Ville de Nevers et THF Service Médical pour la mise en place d'un espace de télé-médecine. Je suis désolé, je n'étais pas à la Commission 3, et je vous en prie de m'en excuser, mais Guillaume Largeron vous a donné quelques renseignements. Je vais vous présenter des diapositives concernant ce cabinet de télé-médecine.

THF Service Médical regroupe 100 médecins salariés, il y a 16 millions de bénéficiaires. Il a 14 ans d'expérience. Il y a 800 000 téléconsultations réalisées. Ce sont 50 000 experts médicaux, 80 millions d'utilisateurs, 2,6 Md€ de chiffre d'affaires annuels, et 60 millions de téléconsultations. Il y a 22 domaines possibles : médecine générale, dermatologie, urologie, psychiatrie, ophtalmologie...

Cet espace de télé-médecine sera situé aux Eduens. Au départ, nous voulions mettre cet espace dans le bâtiment principal des Eduens, à la place de l'appartement du gardien. Pour des raisons pratiques et de coût de travaux, nous avons décidé de le mettre à l'endroit où se trouve le local de deux sociétés de pêche. Celles-ci seront relogées dans l'appartement du gardien, où elles bénéficieront de commodités qu'elles n'avaient pas avant. Nous aménagerons le local des sociétés de pêche pour recevoir cet espace de télé-médecine. Il sera ouvert 5 jours sur 7. En relation avec Hervé Barsse, nous avons décidé que le mercredi sera réservé aux personnes à mobilité réduite. Il y a toute facilité pour faire rentrer des fauteuils de PMR. Il y aura une infirmière à temps complet, qui sera rémunérée par la société THF Service Médical. La Ville a donc la charge de proposer un local qui sera propre et net, et d'assurer les dépenses liées aux flux (chauffage, eau...).

Le choix s'est porté sur le quartier des Eduens eu égard au fait que beaucoup de personnes de cette zone n'ont plus de médecin généraliste, jusqu'à la gare. Un certain nombre de personnes sont en affection de longue durée et n'ont plus de médecin généraliste. Pour ces habitants, il y aura donc une facilité de déplacement, et il y a un parking qui pourra être utilisé.

Je vais lire la proposition contenue dans la délibération :

La Ville de Nevers souhaite :

- Mettre à disposition de la société THF Service Médical, à titre gracieux, un local dans le bâtiment des Eduens afin qu'elle puisse installer et exploiter le plateau technique de santé,
- Prendre en charge le coût de la location du plateau technique et la fourniture des prestations de gestion quotidienne, qui s'élève à 7 200 € TTC.

Je vous demande d'approuver cette délibération, qui vous a été proposée en Commission 3, et qui avait fait l'unanimité. Si vous avez des questions à me poser, je suis tout à fait prêt à y répondre.

M. le Maire –

Merci. Avez-vous des questions ?

Sylvie Dupart-Muzerelle.

Mme Dupart-Muzerelle – Merci, Monsieur le Maire. Merci à Monsieur Cordier.

Evidemment, la télémedecine ne remplace pas complètement un rapport direct avec un médecin traitant habituel, connaissant parfaitement le dossier médical du patient. Mais, en l'état actuel des choses spécifiquement sur notre territoire, il est bien évident que nous souscrivons complètement à cette délibération.

Dans la délibération, il est noté que le coût s'élève à 7 200 € TTC. Il faudrait peut-être préciser que c'est par an. J'ai compris qu'il s'agissait du coût de location du plateau technique, la société THF Service Médical louant son plateau technique. Le coût est annuel ; ce n'est pas un coût une fois pour toutes.

Par ailleurs, je souhaiterais avoir des précisions sur l'articulation du suivi médical. Je ne pense pas que les médecins de THF Service Médical puissent être des médecins traitants au sens strict du terme. Y a-t-il une constitution d'un dossier médical, d'une consultation à l'autre, puisqu'il y aura une pluralité de médecins ? Déontologiquement, THF étant une société commerciale, est-il possible qu'il y ait un dossier médical au nom de THF Service Médical ? Comment s'organisent les relations entre généralistes en cas de consultation exceptionnelle d'un patient, mais qui aurait un médecin traitant ? Et les relations et les orientations vers des spécialistes ? THF orientera-t-il vers un spécialiste de son réseau ? Si le patient a un spécialiste qui le suit, y aura-t-il une relation quand même entre THF et un spécialiste hors réseau ?

M. Cordier – L'intérêt de ce système de télémedecine, c'est que les médecins qui seront en relation avec les patients en visio seront au nombre de deux, et ce seront toujours les mêmes médecins, et la personne pourra éventuellement re-consulter les mêmes médecins. L'avantage, également, c'est qu'on va avoir une infirmière à temps complet dans ce système ; ce n'est pas comme les cabines que l'on peut trouver dans les pharmacies ou dans d'autres endroits, où les personnes sont obligées pratiquement de se faire la consultation pratiquement eux-mêmes, c'est-à-dire de se poser les électrodes, de se mettre leur brassard à tension, etc. C'est un stade, je dirais, supérieur aux télécabines que l'on rencontre assez souvent.

Les médecins qui consulteront sur certains cas de spécialités comme la dermatologie n'auront pas leur dermatologue attitré à ce système de télémedecine. Ce n'est pas à leur propre dermatologue que les patients vont être adressés ; ils seront adressés à des centres hospitaliers, ou alors à des dermatologues du département. Mais malheureusement, nous n'en avons plus dans le département, mais cela pourra être dans d'autres départements...

M. le Maire – Pas tout à fait, Monsieur Cordier. J'aimerais bien qu'on rappelle le dispositif « dermatologie », avec le cabinet de Varennes-Vauzelles. On entend toujours dire qu'il n'y a pas de dermatologue ; ce qui n'est plus tout à fait exact. Pouvez-vous rappeler le dispositif, s'il vous plaît ?

M. Cordier – Effectivement, vous avez raison, je suis désolé. On a formé une dizaine de médecins généralistes à la dermatologie, petite dermatologie, à savoir les cas bénins que ces médecins généralistes sont tout à fait aptes à traiter. Je parlais de taches suspectes qui pouvaient éventuellement être examinées à Varennes-Vauzelles avec ces médecins qui ont été formés à la dermatologie. Mais, si les cas sont plus importants, on va les adresser effectivement en CHU, à Clermont-Ferrand, à Dijon, à Lyon ou à Paris. Ce n'est pas une espace de filiale avec cette société : on ne va pas adresser à leur propre dermatologue ou à leur propre gynécologue ou à leur propre urologue, etc.

M. le Maire – Chrystel Pitoun.

Mme Pitoun – Quand les patients acceptent le dossier médical partagé, les médecins aussi ont accès au dossier médical, et ils pourront voir le traitement notamment, et ils pourront partager les différents diagnostics qu'il y avait.

- M. le Maire – Merci. Hervé Barsse.
- M. Barsse – Nous avons en effet demandé à l'équipe de médecins de privilégier une journée pour les personnes en situation de handicap. C'est à ma connaissance une première en France. Ce n'est pas une journée dédiée, c'est une journée prioritaire. Nous avons choisi le mercredi, pour prendre aussi en compte les enfants handicapés qui ont besoin aussi de soins récurrents. Le local a été révisé pour tenir compte de l'accessibilité, et il y aura aussi la possibilité d'accéder à l'espace en brancard, ce qui n'est pas beaucoup répandu, malheureusement, dans les sites de médecine pour l'instant. Le fait qu'il y ait une infirmière ou un infirmier qui soit sur place et qui puisse faire faire les mouvements, poser les électrodes, positionner les personnes devant la caméra constitue un énorme avantage.
- L'autre avantage de la télémedecine, par rapport à toutes les problématiques d'autisme entre autres, où les personnes atteintes d'autisme ont peur de la personne en face d'eux, est que ces personnes ont moins peur de la caméra ou d'un écran, et c'est plus facile de communiquer avec elles ainsi.
- Pour Nevers, c'est donc un véritable avantage d'avoir un rendez-vous chez un médecin, spécialiste ou généraliste, en peu de temps. Le stationnement est prévu. C'est donc vraiment un avantage pour Nevers.
- M. le Maire – Y a-t-il d'autres remarques ?
- M. Cordier – Je suis d'accord avec Mme Dupart-Muzerelle sur le fait que cette téléconsultation n'est qu'un pis-aller en espérant trouver des médecins dans quelques années à un nombre satisfaisant de médecins généralistes et de spécialistes. Mais, pour l'instant, il faut bien lutter contre cette pénurie médicale.
- M. le Maire – Je voulais apporter quelques commentaires et quelques informations aussi.
- On est tous d'accord pour dire que la télémedecine ne remplace pas tout, et évidemment le vrai contact avec des professionnels. Néanmoins, il y a un nouveau partenariat beaucoup plus développé entre le CHU de Dijon et le Centre Hospitalier de l'Agglomération de Nevers. Nous avons tenu une conférence de presse tout à l'heure. Nous envisageons le développement des activités de télémedecine avec les experts du Centre Hospitalier Universitaire.
- Il est rappelé la filière historique du télé-AVC, qui extrêmement importante, pour intervenir, en lien avec un neurologue spécialiste de Dijon ; cela se fait en téléconsultation depuis de nombreuses années, avec une maîtrise rapide dans une pathologie dont on sait que chaque seconde compte, et avec la 5G qui est intéressante pour faciliter la transmission des données. Il y a aussi les interprétations d'examens à distance, la télé-infectiologie ; nous avons une convention régionale signée en novembre 2024. Il faut aussi signaler le maillage qui se développe avec la médecine de ville et le médico-social sur le département, avec la dermatologie, par 10 médecins généralistes formés, avec un diplôme de dermatologie. N'hésitez pas à prendre rendez-vous chez eux, *via* votre médecin. Il y a aussi la rhumatologie et l'endocrinologie.
- Pour être concret, et pour sortir de la problématique des urgences, que nous ne nions pas, il y a énormément de services qui fonctionnent exceptionnellement bien déjà avec le CHU, et cela va être renforcé. Pour vous donner une idée des échanges avec le CHU, et notamment cette télémedecine qui existe déjà et qui va se renforcer, ce sont 1 000 avis qui ont été rendus par le CHU en 2024 sur des patients nivernais grâce à la plate-forme régionale de télémedecine. 75 requérants sur le département de la Nièvre, que ce soient les MSP, les CPTS, les cabinets libéraux, les EHPAD, etc. Et nous travaillons de nouvelles spécialités en cours de déploiement

qui vont être très vite mises en place *via* la téléconsultation, et aussi une venue en physique d'un hématologue ; donc ce sera l'hématologie et notamment la pédiatrie.

Nous avons mis en place des échanges avec le directeur du CHU, qui a pris le temps de venir à Nevers plusieurs fois, le directeur du Centre Hospitalier de l'Agglomération de Nevers, et moi-même, en lien avec Philippe Cordier, qui est vice-président du CHAN. Les réunions de travail se tiennent souvent à Dijon. L'idée est de faire un point d'étape aujourd'hui pour établir une feuille de route stratégique sur 4 axes. En attendant ces réunions de travail, où je suis parfois associé, il y a des réunions beaucoup plus techniques qui ont lieu chaque trimestre, avec un comité qui vérifiera la mise en application de cette nouvelle convention d'association CHU-CHAN, qui sera signée avant cet été.

Si je résume ces points, nous avons une chefferie de service qui est organisée et maîtrisée par un professeur des universités et praticien hospitalier de Dijon en matière gynécologique et obstétrique, le Professeur Kadhel, depuis septembre 2022. La chefferie du Pôle inter-établissements Femme-Mère-Enfant fonctionne très bien, est assurée par le Dr Kosi, qui est praticien hospitalier à l'hôpital de Nevers.

Ce partenariat va être renforcé avec 5 médecins séniors, dont 3 à temps plein à l'hôpital de Nevers et 2 à temps partiel, et 3 praticiens associés. Grâce à cela, nous n'avons plus recours à l'intérim, qui coûtait fort cher en ce moment.

Sur la réanimation et les soins continus, depuis décembre 2022 la chefferie de service est assurée par le Professeur Quenot du CHU, et la collaboration/coordination a notamment permis d'accueillir de manière renforcée des internes de spécialités ; nous en avons accueilli 5 sur cet hiver 2024-2025. L'objectif de déploiement est de permettre de renforcer l'équipe médicale sur le modèle que nous avons mis en place sur la gynécologie-obstétrique.

Pour ce qui est des urgences, évidemment la difficulté est forte. L'objectif que nous partageons tous, y compris les médecins, est ce qui se pratique dans beaucoup de pays, et ce qui se pratique déjà en Côte, c'est de mettre en place la régulation en Centre 15 ; il y a encore beaucoup trop de patients qui vont aux urgences. La géolocalisation, quand on appelle le Centre 15, se fait automatiquement, à une distance d'erreur de 5 mètres. Cela permet d'être beaucoup plus précis sur les déplacements.

Nous allons continuer de mettre en place un temps partagé, qui a été installé il y a quelques semaines, au niveau de la permanence d'accès aux soins de santé, la PASS, avec une praticienne qui vient du CHU, le Dr Innocenti, ce qui a permis de relancer cette activité, qui était interrompue depuis le début de l'année 2024. Une progression supplémentaire.

De nouveaux temps partagés vont être mis en place sur des filières en tension sur le GHT : la pneumologie, l'ORL, l'urologie, la psychiatrie. A très court terme, nous allons avoir de nouveaux praticiens qui vont intervenir en milieu pénitentiaire ; c'est un financement assuré par l'ARS et versé à l'hôpital, permettant de financer ces médecins. C'est important, parce que beaucoup de condamnations, notamment en matière de mœurs, sont assorties d'obligation d'un suivi psychiatrique, qui est indispensable pour les personnes qui ressortiront, en général, un jour. Cela va donc être renforcé.

Notre objectif aussi est de poursuivre le développement des temps partagés avec des chefs de clinique des universités assistants des hôpitaux sur des filières comme les urgences, pneumologie, ORL, urologie, psychiatrie, grâce aux *Flying Doctors*, qui a reçu les félicitations du ministre.

Autre avancée que nous sommes en train de mener, ce sont des consultations avancées *via* notamment les *Flying Doctors*, qui vont donc connaître au moins une deuxième rotation, et plus seulement le jeudi, pour des solutions, et ajouter aussi les téléconsultations et télé-expertises, l'objectif étant de faciliter, pour les Nivernais, l'accès aux compétences d'expertise et de recours du CHU sur les spécialités suivantes : la chirurgie pédiatrique complexe, ce que fait déjà le Dr François, et qui permet, par exemple, de consulter 30 enfants dans l'après-midi, qui ne prennent pas la route et le train pour Dijon ; l'oncologie thoracique, et l'urologie, qui est assez

faible sur le CHAN. L'objectif est la mise en place dans quelques semaines, de consultations avancées en neurochirurgie, que nous n'avons pas.

Vous voyez donc que beaucoup de moyens vont se développer. À ce jour, les urgences vont bien, il n'y a pas de tension. Si on pouvait arrêter d'identifier l'hôpital par ses urgences, ce serait bien, même si je ne nie pas les difficultés qu'il peut y avoir, et nous allons renforcer l'existant.

L'objectif aussi est d'intégrer la recherche et l'innovation sur les territoires, c'est-à-dire avoir un appui méthodologique et technique du CHU pour des activités de recherche locales, afin qu'elles ne soient plus seulement concentrées dans les CHU ; ce qui peut être intéressant pour intégrer des patients nivernais dans des protocoles thérapeutiques, avec parfois des solutions très positives.

Une stratégie aussi de parcours de formation, comme le PASS. Chalon va s'en inspirer, et Auxerre, je crois. Nous avons enfin obtenu, après une attente importante, quelque chose de très fort.

Favoriser aussi le parcours de consolidation des compétences des praticiens étrangers sur les sites du CHAN ou du CHU, notamment en cardiologie, où 3 praticiens du CHAN vont régulièrement compléter leur formation au CHU ; et aussi en neurologie, où 6 praticiens du CHAN seront accueillis au CHU en cardiologie, neurologie, gynécologie et pédiatrie. Dans le cadre de la neurologie, ce sont des neurochirurgiens qui vont bientôt venir sur Nevers.

Enfin, j'ai monté une charge forte vis-à-vis de la Région et de sa présidente pour qu'on ait un temps de travail sur la mise en place de formation d'IBODE, infirmières de bloc opératoire diplômées d'État, et il semble y avoir une porte ouverte. Ne pas avoir de formation d'IBODE sur le territoire entraîne le départ des infirmières. Les infirmières de bloc sont celles qui nous manquent le plus, plus que des médecins. Cela entraîne parfois des reports d'interventions, et donc dans le parcours de soins de nos concitoyens.

Ces premières mesures ont été annoncées tout à l'heure. Il y aura évidemment d'autres caps et d'autres étapes. Notre équipe poursuit aussi le combat sur les ex-ZRR. J'étais au Cabinet de François Rebsamen la semaine dernière. J'ai eu un engagement de voir si un texte permettrait de nous réintégrer, même si l'objectif était peut-être qu'il n'y ait plus de ZRR ; cela serait bien plus simple pour l'équité de tous les territoires. Ou bien que nous ayons des mesures compensatoires à peu près identiques aux ZRR. Et puis évidemment la construction des urgences. Il m'a été proposé par le ministre d'intégrer un groupe de travail de 20 personnes (élus, personnels de santé) qui se réunit deux fois par semaine tout le mois d'avril, pour que soient annoncées à la fin du mois d'avril, des mesures gouvernementales adaptées aussi aux territoires. Ces réunions se tiennent les mardis soirs et les jeudis soirs ; Philippe Cordier m'a remplacé ce soir. L'idée est d'arriver à des solutions pratico-pratiques qui peuvent être généralisées ou adaptées aux territoires. Le ministre va venir dans la Nièvre prochainement, en avril ou en mai, annoncer un certain nombre de mesures adaptées aussi à ce qu'on attend, et j'espère l'annonce de la construction des nouvelles urgences, que nous attendons depuis très longtemps.

Tout ceci se met en place, malheureusement, sans une aide véritable de l'ARS, mais j'espère qu'elle changera d'avis, notamment pour le financement de ce que nous allons aussi monter, les *Flying Juniors*, pour faire venir des internes, et par exemple des vols qui seraient ajoutés les lundis matin avec retour le vendredi soir, ce qui permettrait aussi de ramener un certain nombre de médecins qui viennent le jeudi pour deux jours.

Vous voyez donc, contrairement à ce que prétendent certains commentaires malveillants, que je ne reste pas les bras croisés, même si nous ne crions pas sur les toits ce que nous faisons. En termes de rendez-vous, je rencontrerai le Président de la République vendredi, et je vais en profiter pour reparler de ce sujet, qu'il connaît déjà, puisque je l'ai déjà alerté. Mais il nous faut des mesures rapides, concrètes, et financées ; d'autant plus financées pour les *Flying Juniors* que l'hôpital ne peut pas financer leurs déplacements, il faut que cela soit l'ARS. C'est indispensable pour que nous ayons plus d'internes ; avec un nouvel internat, il n'y a pas de raisons... Mais l'obstacle étant le temps de trajet entre Nevers et Dijon.

Voilà résumée l'action que nous menons en matière de santé. D'ailleurs, le ministre de la Santé viendra peut-être faire ces annonces à Nevers. Je rappelle qu'il y aura prochainement la pose de la première pierre de l'hôpital de Cosne, nouvelle version.

Nous revenons à la proposition présentée par Philippe Cordier. J'ajoute qu'elle s'intégrera dans un site modifié qui sera en direction de la vie associative et des associations. Nous avons cette semaine les Assises de la Vie associative. Évidemment nous présenterons, comme nous l'avons fait pour la place Mancini, le futur projet en cours intégrant le dispositif de télémédecine présenté par Philippe Cordier.

Bertrand Couturier.

M. Couturier – Je voulais juste faire l'articulation avec l'axe que vous avez mentionné, en recherche et innovation, sur les territoires, où cette semaine, dans ce même lieu, dans le palais ducal et au théâtre, nous avons les premières Assises de l'Éthique du Numérique. Il y a un atelier qui s'intitule « Mettre l'intelligence artificielle au service de la science et de la médecine ». Il y aura des travaux de réflexion et de partage, avec des propositions très concrètes, dans le cadre de ces premières Assises nationales de l'Éthique du Numérique. C'est donc un focus sur l'intelligence artificielle. Tous les élus ici présents, les agents, les personnes qui souhaitent y participer pourront le faire. La Ville de Nevers soutient fortement cette initiative, avec Nevers Agglomération notamment. Je voulais faire un peu de publicité à cet égard.

M. le Maire – Merci.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci pour votre unanimité.

*Opposition : 0*

*Abstention : 0*

*Adopté à l'unanimité.*

## ENFANCE JEUNESSE

2025-055

### Création d'un Comité de suivi de la crèche « Les Petits Chaperons Rouges » et approbation de la convention de partenariat

M. le Maire – Nous enchaînons avec la délibération n°29 pour la création d'un Comité de suivi de la crèche « Les Petits Chaperons Rouges » et l'approbation de la convention de partenariat. Nous évoquons d'ailleurs ce Comité avec la CAF tout à l'heure lors de l'inauguration de l'extension de Gribouille. Je passe la parole à Chrystel Pitoun.

Mme Pitoun – Il est proposé d'adopter une convention instaurant pour une durée de 3 ans un Comité de suivi de la crèche privée à horaires atypiques « Les Petits Chaperons Rouges ».

Le comité a pour objectif de :

- Suivre le fonctionnement de la crèche,
- Garantir la transparence du règlement de fonctionnement et du projet d'établissement,
- Assurer une coordination efficace entre les différents partenaires.

Il veille également à :

- Garantir la qualité des accueils offerts par la crèche,
- Évaluer régulièrement le service rendu aux usagers et l'adapter en conséquence,
- Proposer des améliorations, notamment sur la base des contrôles ou recommandations des organismes de tutelle,
- Assurer une veille constante sur la conformité et la sécurité des services.

La Ville de Nevers a inscrit dans ses priorités de mandat 2020-2026 le projet de création d'un établissement d'accueil de jeunes enfants à horaires atypiques. Cette initiative vise à renforcer l'attractivité du territoire en proposant des solutions de garde adaptées aux horaires décalés.

Pour en assurer la mise en œuvre, la Ville de Nevers a engagé une réflexion approfondie, en collaboration avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Nièvre, aboutissant à un appel à manifestation d'intérêt.

Cet appel à projet a permis de sélectionner la proposition des « Petits Chaperons Rouges », qui a été retenue pour la conception, la construction, la gestion et l'exploitation de cette crèche, qui se situera à la proximité immédiate du site Pierre Bérégovoy du CHAN.

Afin de veiller à la qualité des services proposés, d'évaluer les besoins des usagers et de proposer des améliorations, l'ensemble des signataires décident de créer un Comité de suivi de la crèche des « Petits Chaperons Rouges », dont l'ouverture est programmée pour le 1er septembre 2025.

La présente convention détermine les modalités de mise en œuvre.

La composition du Comité de suivi sera la suivante :

- le maire de Nevers, ou son représentant,
- le président du Conseil départemental de la Nièvre, ou son représentant,
- le directeur de la CAF de la Nièvre, ou son représentant,
- le directeur du CHAN, ou son représentant,
- le directeur ou la directrice de la crèche,
- un représentant du groupe « Les Petits Chaperons Rouges *by* Grandir »,
- un représentant des parents usagers, qui sera désigné par tirage au sort parmi les volontaires.

Le Comité de suivi est instauré pour une durée initiale de 3 ans à compter de la date de signature de la présente convention. Ce Comité se réunira semestriellement en juin et en décembre, pour faire le point sur les activités de la crèche, et examiner les améliorations à apporter, sur invitation de la Ville de Nevers.

En 2025, un premier Comité se tiendra avant le 15 juillet pour effectuer un point sur le budget, les investissements, les ressources humaines et les projets. Le second Comité sera programmé en décembre pour réaliser l'évaluation de l'ouverture, les activités, les projets et le budget 2026.

Vu le Code de l'action sociale et des familles, et en particulier la loi n° 2023-1196 du 18 décembre 2023 pour le plein emploi, instituant les communes comme autorités organisatrices de l'accueil du jeune enfant, et leur confiant la mission de veiller à la qualité des modes d'accueil ;

Vu le décret n° 2021-1131 du 30 août 2021 relatif à la réglementation des établissements d'accueil du jeune enfant ;

Vu la Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) 2023-2027 de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF), définissant les priorités d'intervention et les moyens des CAF pour une période de cinq ans ;

Considérant que la Ville de Nevers, dans le cadre de son mandat 2020-2026, a inscrit parmi ses priorités la création d'un établissement d'accueil de jeunes enfants à horaires atypiques, pour répondre aux besoins spécifiques des familles concernées ;

Considérant l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) lancé par la Ville de Nevers ayant retenu le projet du groupe « Les Petits Chaperons Rouges *by* Grandir » pour concevoir, construire, gérer et exploiter une crèche privée à horaires atypiques ;

Considérant les conclusions du rapport de l'Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS) de 2023, chargé d'évaluer la qualité de l'accueil et la prévention de la maltraitance dans l'ensemble des établissements d'accueil du jeune enfant ;

Considérant la nécessité d'instaurer un comité de suivi pour garantir le suivi régulier de la crèche « Les Petits Chaperons Rouges », analyser les besoins des usagers et identifier les améliorations à apporter ;

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'accepter la création d'un Comité de suivi de la crèche privée « Les Petits Chaperons Rouges » ,
- D'approuver la convention relative à la création dudit Comité de suivi, en partenariat entre la Ville de Nevers, le Département de la Nièvre, la CAF de la Nièvre, le CHAN, et le groupe « Les Petits Chaperons Rouges by Grandir » ,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ce projet, pour une durée de trois ans à compter de sa signature.

Quelques précisions. L'ouverture est bien prévue le 1<sup>er</sup> septembre. La capacité est de 31 places, dont 20 qui seront réservées par le CHAN, suite à un appel d'offres fixant des exigences de qualité dans le cahier des charges (qualification du personnel, projet d'accueil individualisé, etc.).

Sur la question de la cuisine, j'indique que les échanges sont en cours entre « Les Petits Chaperons Rouges » et la Cuisine des Saveurs quant à la fourniture des repas. Rien n'est encore décidé, d'autant que « Les Petits Chaperons Rouges » ont un accord-cadre national pour l'ensemble de leurs structures avec un prestataire qui s'appelle Ansamble. Ils ont repris contact, et on attend ; il n'y a encore rien de signé et de fait.

La Ville de Nevers, en tant qu'autorité référente des services à la petite enfance depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025, a toute légitimité pour créer un Comité de suivi, dont elle est à l'initiative.

M. le Maire –

Merci pour la présentation.

Je vous passe la parole pour votre intervention.

Jimmy Derouault.

M. Derouault –

Tout d'abord, je tiens à dire que nous sommes heureux de voter la création d'un Comité de suivi pour une structure privée. Mais j'ai toujours des craintes de voir confier nos enfants à une entreprise, même sous couvert de statut associatif. « Les Petits Chaperons Rouges » restent une entreprise qui va chercher à faire du profit, en usant de deniers publics, qui plus est.

Cela a été documenté par un journaliste, un rapport de l'Inspection Générale de l'Action Sociale, et maintenant par un rapport sénatorial publié le mois dernier : nourriture réduite, défaut d'hygiène, personnel pressurisé... Les mêmes constats faits dans les EHPAD sont malheureusement valables aussi dans les crèches privées.

L'analyse est partagée, que le besoin de coordonner les différents acteurs du contrôle est urgent. Reste maintenant à favoriser l'action de tous les acteurs chargés de ces contrôles, et que ceux-ci soient surtout multifactoriels, notamment en prenant en compte la prise en charge réelle des enfants, en identifiant les signaux de maltraitance, et pas seulement en vérifiant les normes de sécurité, comme cela a été le cas auparavant.

Notons aussi que l'évaluation de la qualité d'accueil est devenue un nouveau volet obligatoire du projet d'établissement.

Le rapport sénatorial dont je parlais précédemment demande aussi que l'État mette plus de moyens dans ces contrôles. Les axes gouvernementaux actuels ne me semblent pas aller vers un renforcement de la politique publique. Il y a donc une crainte de voir encore ces louables intentions tomber à l'eau. Donc, oui, nous avons besoin de proximité dans le suivi de ce service public, et c'est pour cela que nous ne pouvons que déplorer l'absence des salariés dans la

composition du Comité de suivi qui nous est présentée. Un parent sera présent, mais ce sont souvent les parents les premiers sidérés des faits qu'ils apprennent lors d'un contrôle un peu plus poussé, ou plus souvent par un lanceur d'alerte, celui-ci étant bien souvent un ou une salarié(e), ne pouvant plus se taire.

Le bien-être et le respect des droits et besoins des enfants accueillis doivent être garantis, et le service attendu devra, bien sûr, répondre aux attentes.

A ce propos, vous avez déjà décrit un certain nombre de propositions qui sont faites par « Les Petits Chaperons Rouges », mais est-on sûr que les personnels soignants pourront réellement avoir une place dans cette crèche pour leur enfant s'ils n'ont pas un planning régulier ? C'est l'inquiétude qu'il y a en ce moment chez les personnels soignants. « Les Petits Chaperons Rouges » ne vont-ils pas aller vers la facilité en demandant que les enfants aient eux-mêmes un planning régulier pour pouvoir gérer leur personnel ?

Mme Pitoun – En ce qui concerne le centre hospitalier, qui a signé une convention avec eux, il s'oppose à l'optimisation du remplissage de la structure, système d'accueil précaire, par l'utilisation de l'outil permettant aux familles de réserver en temps réel des accueils ponctuels. L'enfant doit être déjà connu dans la structure, ou doit faire une adaptation minimale de 5 jours. Cela ne veut donc pas dire mettre un enfant un jour, une demi-journée. Non, il y aura un suivi.

« Les Petits Chaperons Rouges » doivent communiquer au Centre Hospitalier de l'Agglomération de Nevers tous les mois, le 10 de chaque mois, la liste des enfants (noms, prénoms, dates de naissance, date d'entrée dans la structure) ; pour chaque enfant, la semaine type qui est réservée (les jours de présence par semaine, les heures d'arrivée et de départ, les heures réservées par les enfants, les heures facturées, le tarif horaire et le montant des participations familiales par enfant) ; le personnel affecté à la crèche, les diplômes, la date d'arrivée et temps de travail, absences, remplacements éventuels... Il y a donc vraiment quelque chose qui est cadré.

M. Derouault – Peut-être un peu trop pour des personnels dont le planning, on le sait, n'est pas toujours connu très longtemps à l'avance, et peut changer souvent.

Mme Pitoun – Il peut changer. Mais c'est quand même connu. Pour être infirmière, je sais que c'est connu. Il y a des choses qui changent, avec des absences, comme partout. Vous vouliez quelque chose, justement, où il y ait des compétences, des gens diplômés, on les a. Il n'y a pas que dans les EHPAD et dans les crèches que cela va parfois mal, il y a plein d'endroits où des gens peuvent être maltraitants ; mais ici on a un cadre, et il est prévu des réunions, et avec les parents ; on peut vérifier tout ce qui se passe.

M. le Maire – Je pense que c'est un vrai service qu'on offre, qui répond d'abord à l'augmentation des demandes dans les crèches. C'est quelque chose qui était promis, à l'hôpital, depuis 20 ans ; d'avoir une crèche proche de l'hôpital. Nous avons fait des études, et notamment Basile Khouri, pour être certains des besoins. Cette crèche peut être partagée ; elle va l'être. Elle peut être agrandie, et nous l'avons prévue. Pour moi, c'est vraiment un service complémentaire que nous allons rendre dans le cadre d'un travail se faisant à horaires atypiques, que ce soit à l'hôpital ou ailleurs. S'il y a des choses à assouplir ou à recalculer, on le verra dans le cadre du fonctionnement, puisque c'est un peu nouveau. Je pense que le premier cadre qui est bâti me semble correspondre aux attentes qui sont remontées. Après, s'il n'y a que du fonctionnement...

Je voulais reparler du Comité que nous avons mis en place vis-à-vis du groupe SOS, sous l'égide de Martine Mazoyer. Il y a eu parfois des difficultés, mais pas au point que d'autres ont connues, mais aujourd'hui les choses sont calmées. J'ai revu Jean-Marc Borello, président du groupe SOS il n'y a pas longtemps, qui est très content du fonctionnement de l'établissement. Les personnels sont très contents du fonctionnement de l'établissement. Les familles sont très contentes du fonctionnement de l'établissement. Cet établissement qui peinait parfois à avoir des personnels

médicaux et paramédicaux a aujourd'hui une manne qui en général évite d'avoir des trous dans le suivi des résidents. Il va en être de même. La collectivité garde aussi la main sur le fonctionnement, et aura aussi sa vocation à suivre cela. Et l'hôpital sera représenté. Je pense que toutes les parties intéressées permettent de démarrer dans un dialogue constructif.

Je précise que Yannick Chartier et Christine Kronenberg ne participeront pas au vote, compte tenu de leurs fonctions respectives à l'hôpital et à la CAF.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Ce Comité de suivi est mis en place.

*Opposition : 0*

*Abstention : 0*

***Adopté à l'unanimité. Yannick Chartier et Christine Kronenberg ne prenant pas part au vote.***

**2025-056**

**Séjours scolaires – Barème de participation financière des familles – Année 2025**

***Adopté à l'unanimité.***

## **SPORT ET BIEN-ÊTRE**

**2025-057**

**Convention de partenariat entre l'association Vélo Sport Nivernais Morvan (AVSNM) : 100<sup>ème</sup> prix de la Ville de Nevers, course cycliste du 1<sup>er</sup> mai, Souvenir Pierre Bérégovoy**

M. le Maire –

Yannick Chartier va évoquer l'association du Vélo Sport Nivernais Morvan et le 100<sup>ème</sup> Prix de la Ville de Nevers. Ce sera la centième édition le 1<sup>er</sup> mai. Souvenir Pierre Bérégovoy.

M. Chartier –

Bonsoir, Monsieur le Maire.

L'association Vélo Sport Nivernais Morvan organise le jeudi 1<sup>er</sup> mai 2025 la course cycliste « Prix de la Ville de Nevers, Souvenir Pierre Bérégovoy », 100<sup>ème</sup> édition. Il y aura deux courses, l'une à 13 heures, le Grand Prix de Nevers, qui sera organisé avec l'UFOLEP, et la deuxième à 16 heures, le centième Grand Prix de la Ville de Nevers, « Souvenir Pierre Bérégovoy ».

Comme chaque année la Ville de Nevers est partenaire de cette manifestation. Une convention d'objectifs définit les modalités de partenariat entre la Ville de Nevers et l'association.

Lors du Conseil municipal du 19 décembre dernier, une subvention de 3 200 € a été votée.

Il s'agit aujourd'hui de déterminer les soutiens logistiques apportés en complément afin de permettre à l'association Vélo Sport Nivernais Morvan d'organiser au mieux le « Prix de la Ville de Nevers, souvenir Pierre Bérégovoy ».

Il est proposé d'autoriser la signature de la convention de partenariat entre la Ville de Nevers et l'association VSNM.

Je vous propose d'approuver les termes de la convention et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

M. le Maire –

Merci. Y a-t-il des questions ?

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Unanimité.

*Opposition : 0*

*Abstention : 0*

***Adopté à l'unanimité.***

2025-058

Convention de partenariat entre la Ville de Nevers et la SASU « French Run » pour la manifestation sportive Bottine / Moustache 2025

- M. le Maire – Nous passons à la convention de partenariat entre la Ville de Nevers et la SASU « French Run » pour La Bottine et La Moustache. Je précise que le retour des Foulées de Nevers est en train d’être travaillé, avec l’ensemble des entités sportives existantes. Ce sera un retour pour l’année prochaine, vraisemblablement.
- M. Chartier – La SASU « La French Run », présidée par Antoine De Wilde, organise les samedi 24 et dimanche 25 mai 2025 la manifestation sportive « Bottine - Moustache », déclinée en courses à pied :
- La Bottine est une épreuve ouverte à la marche et à la course, sans limite d’âge, et non chronométrée.
- La Moustache est une épreuve non chronométrée de course urban trail.
- « Les Princesses et Chevaliers » est une course sans classement ouverte aux enfants de 4 ans à 11 ans.
- Considérant que l’organisateur a sollicité auprès de la Ville de Nevers une aide technique dans l’organisation de cette manifestation sportive.
- Considérant que cet événement rassemble plusieurs centaines de participants et publics, et contribue à l’animation et la promotion du territoire de l’agglomération de Nevers. Il relève donc pour la Ville de Nevers un caractère « d’utilité publique » reconnu.
- Considérant que la Ville de Nevers souhaite répondre favorablement en apportant un soutien logistique et technique, mobilisant son personnel et son matériel au bénéfice de l’organisateur privé afin de permettre le bon déroulement de cette manifestation.
- Considérant que les contributions apportées à titre gracieux à la SASU La French Run par la Ville de Nevers, sont définies dans une convention de partenariat conclue entre la collectivité et l’organisateur.
- Je vous demande d’autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.
- Ce projet a reçu un avis favorable en Commission 3 du 01/04/2025.
- M. le Maire – Merci. Y a-t-il des interventions ?
- Rose-Marie Gerbe.
- Mme Gerbe – Deux remarques. Vous savez ce que je pense du sport événementiel, qui bénéficie ici de nombreuses aides publiques. La cause est noble pour La Bottine et La Moustache, bien entendu, mais, à notre avis, il y a encore des efforts à faire pour diminuer les dépenses, notamment pour la communication ; et ainsi davantage de dons seraient versés aux associations caritatives. Il est indiqué sur le site que 10 € par inscription reviennent à la Ligue contre le cancer. L’année dernière, il y avait 2 185 inscrits, mais je ne suis pas sûre que le chèque soit de 218 000 €. Tant mieux si ça l’est cette année.
- Au niveau de la valorisation, elle me semble être ici assez élevée, puisque, pour le Marathon, nous avons voté 22 000 € de valorisation. Ici, c’est 19 400 €, mais il me semble que, pour le Marathon, on avait une autre ampleur d’événement.
- Si vous pouviez nous apporter des précisions sur cette valorisation.

En lien avec mon intervention de tout à l'heure, je me sens obligée de faire une remarque sur l'aspect genré de la French Run. Après La Bottine, au T-shirt rose, La Moustache, au T-shirt bleu, on trouve pour les enfants « Princesses et Chevaliers »... Permettez-moi de vous dire que ce n'est plus trop d'actualité.

M. le Maire – Cela me semble un peu excessif.

Yannick Chartier.

M. Chartier – Pour la somme de la participation de la Ville, c'est à peu près 19 000 €. C'est ce que je vous avais donné comme information lors de la dernière commission. Les deux courses se déroulent sur l'ensemble de la ville. Je n'ai pas fait le comparatif, parce que vous n'aviez pas posé la question en commission. Le Marathon ne se déroulait pas uniquement sur la ville, mais également entre Magny-Cours et la ville ; il y a également des sommes qui n'appartiennent pas forcément à la Ville de Nevers. Et là, c'est quand même tout le week-end, à travers deux courses majeures, qui prennent quand même un certain temps de préparation pour la Ville. Je n'ai pas fait de comparatif. Vous m'auriez posé la question, j'aurais pu demander aux services. On est sur deux courses, et sur 2 jours.

M. le Maire – Peut-être 2,5, puisque nous avons décidé de re-tenter la Verticale le vendredi soir. C'est en démarche auprès de l'évêque.

M. Chartier – Pour votre remarque sur le côté genré, il y a des compétitions masculines, des compétitions féminines ; on parle d'hommes et de femmes dans le sport en général avec le CIO. J'entends vos propos, mais, aujourd'hui, on reste sur une compétition pour les hommes et une autre pour les femmes. Le rose, le bleu... C'est le choix de l'organisateur.

M. le Maire – Pas d'autres questions ?

Nous votons cette convention.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Merci pour votre unanimité, pour des événements qui sont majeurs pour le sport à Nevers, et qui drainent vraiment beaucoup de monde, à la fois sportifs et non-sportifs.

*Opposition : 0*

*Abstention : 0*

*Adopté à l'unanimité.*

## CULTURE

2025-059

*Campagne de récolement décennal – Procès-verbal 2024*  
*Adopté à l'unanimité.*

2025-060

*Attribution d'une subvention à la Fédération Européenne des Sites Clunisiens dans le cadre de la candidature UNESCO*

M. le Maire – Je passe la parole à Françoise Hervet pour l'attribution d'une subvention à la fédération européenne des sites clunisiens dans le cadre de notre candidature majeure UNESCO.

Mme Hervet – Bonsoir Monsieur le Maire, bonsoir à toutes et à tous.

L'église Saint-Etienne de Nevers, située au 3 bis rue des Chapelains, appartient au patrimoine clunisien remarquable. Classée monument historique dès 1840, elle est caractérisée par Viollet-Le-Duc comme « le monument le plus parfait que le XI<sup>ème</sup> siècle ait laissé à la France ».

L'adhésion de la Ville de Nevers à la Fédération Européenne des Sites Clunisiens lui permet de prendre place dans le paysage culturel et touristique européen, et s'inscrit dans la dynamique du label « Ville d'Art et d'Histoire ».

Au sein de la Fédération Européenne des Sites Clunisiens, Nevers participe activement à la candidature au Patrimoine Mondial de l'Unesco de la liste « Cluny et les Sites Clunisiens en Europe », l'église Saint-Etienne ayant été identifiée comme un élément remarquable au service de cette démarche.

Je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à attribuer une subvention de 5 000 € à la Fédération Européenne des Sites Clunisiens pour l'année 2025, dans le cadre de leur soutien à la candidature UNESCO.

Les crédits correspondants sont inscrits au Budget 2025, opération 1163, antenne 1163A10.

Dans le cadre de notre dossier concernant la candidature pour l'inscription à l'UNESCO de cette remarquable église, nous allons mettre en œuvre des actions autour et dans l'église Saint-Etienne, comme des visites nocturnes guidées, mais aussi dans ce quartier, qui a longtemps été délaissé, mais qui, peu à peu, semble retrouver vie. Il y a encore cependant fort à faire, et avis aux bonnes idées.

Nous avons publié un guide, sur les activités d'avril à septembre, qui se trouve à l'office du tourisme et dans d'autres lieux, et qui reprend les rendez-vous « Nevers, architecture et patrimoine », tout au long de l'été, avec beaucoup d'informations, de visites, et de propositions d'activités. Il est gratuit, et à disposition pour vos loisirs.

M. le Maire – Merci. Y a-t-il des questions ? Moi, peut-être une : a-t-on un peu un peu plus de précisions sur le choix des sites retenus ?

Mme Hervet – Pour l'instant, nous sommes toujours dans les 135 sites retenus. Nous avons le projet d'aller à Saint-Révérien où justement nous devrions en savoir un peu plus. Mais ce ne sera pas, à mon avis, avant 2025, voire début 2026. Ils gardent bien le secret, et pour l'instant, on ne sait rien.

M. le Maire – Le suspense demeure. Merci. Nous votons cette subvention. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Unanimité.

*Opposition : 0*  
*Abstention : 0*  
*Adopté à l'unanimité.*

#### 2025-061

#### **Partenariat entre la Ville de Nevers et le Centre d'Art Contemporain dans le cadre de l'exposition « Terrêtre » du 16 mai au 29 juin 2025**

M. le Maire – Richard Bartolo va évoquer la dernière délibération, n°35, sur le partenariat avec le Centre d'Art Contemporain dans le cadre de l'exposition « Terrêtre » du 16 mai au 29 juin.

M. Bartolo – Merci, Monsieur le Maire.

Pour cette dernière délibération du Conseil municipal, je rappelle que le Centre d'Art Contemporain a pour objet de contribuer au développement de l'art contemporain sur le territoire

national via la production et la diffusion d'œuvres et toute action de sensibilisation des publics, à la création actuelle.

La Médiathèque Jean-Jaurès de Nevers joue un rôle dans l'éducation artistique et culturelle en présentant le travail d'artistes et en proposant différentes actions de médiation au grand public. Elle crée des liens entre les artistes et le public, et entre les différentes disciplines artistiques.

À ce titre, la Ville de Nevers et le Centre d'Art Contemporain souhaitent co-présenter une exposition intitulée « Terrêtre », du 16 mai au 29 juin 2025, à la médiathèque Jean Jaurès sur le thème de la présence de l'Eau sur le territoire et de la rivière Nièvre, présentant le travail des artistes Nicolas Guillemin et Diana Righini.

Pour cette action, je vous propose de valider le partenariat entre la Ville de Nevers et le Centre d'Art Contemporain permettant la mise en place de l'exposition, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention en définissant les modalités.

Merci.

M. le Maire –

Merci. Je vous invite, si vous ne l'avez pas encore fait, à aller visiter le musée, et notamment l'exposition temporaire avec le Centre d'Art Contemporain.  
Pas de questions ? Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Merci pour votre unanimité.

*Opposition : 0*

*Abstention : 0*

***Adopté à l'unanimité.***

Sauf information particulière que vous souhaiteriez rajouter, nous avons terminé l'ordre du jour. Je rappelle que se tiendra « Pâques au parc » dimanche 20 avril à 16 h 30. Nous accueillerons toute une délégation de Lourdes ce week-end dans le cadre aussi du jumelage.

Bonne soirée à vous. La prochaine séance du Conseil municipal se tiendra, sauf changement, le 24 juin à 18 h 30. Merci.

*M. le Maire lève la séance à 22 h 45.*

*Les secrétaires de séance*

*Le Maire*

*Rabah Babouri*

*Denis Thuriot*

*Rose-Marie Gerbe*